



Projet d'établissement

Foyer d'hébergement
Foyer le Relais

2021-2025

Validé en CA le 08/03/22

Sommaire

Partie 1 L'établissement et sa place dans l'Association.....	4
1- Présentation de l'Association des Papillons Blancs en Champagne	4
a. L'Association et son projet	4
b. Les établissements et services.....	5
2- Présentation de l'établissement	7
3- Les repères juridiques	8
a. Les textes législatifs	8
b. Les schémas régionaux et départementaux	9
c. Les arrêtés d'autorisation :	11
d. Les conventions.....	11
e. Les recommandations de bonnes pratiques.....	12
Étude relative à la participation des usagers au fonctionnement des ESSMS.....	13
4-La méthodologie du projet d'établissement.....	13
Partie 2 Le public et son entourage	14
1- Les besoins et évolutions du public accueilli	14
- Promouvoir la vie affective et sexuelle des résidents en situation de handicap.	Erreur ! Signet non défini.
5- L'expression et la participation des usagers	18
7- La place de l'entourage.....	20
Partie 3 L'offre de service et l'organisation de l'établissement / du service	22
1- La nature de l'offre	22
a. Les différents types d'accompagnement proposés.....	22
b. Les prestations proposées.....	27
❖ Un panel d'activités et d'animation.....	27
2- L'organisation interne de l'offre.....	31
a. L'admission et l'accueil	31
b. Le projet personnalisé	34
c. L'expression et la participation des usagers.....	35
Au foyer d'hébergement l'expression et la participation des usagers est favorisée par	35
3- La vie au quotidien des usagers.....	36
4- L'ancrage territorial de l'établissement / du service.....	37

a. L'ouverture sur l'extérieur	37
b. Les perspectives de partenariat	38
Partie 4 Les principes d'intervention	39
1. Les sources des principes d'intervention	39
2. La gestion des paradoxes	39
3. Le travail en équipe	41
Partie 5 Le projet de soins	42
1. L'organisation et la coordination des soins.....	42
2. Prise en charge des urgences	42
3. Lutte contre la douleur.....	42
4. Lutte contre les troubles nutritionnels et la déshydratation.....	43
5. Accompagnement des personnes en fin de vie	43
6. Prévention du risque infectieux.....	43
Partie 6 Les ressources et moyens mobilisés	44
1. Les ressources humaines.....	44
a. Les compétences	44
1.2.L'équipe éducative	44
b. Les temps de réunion	46
c. Le plan de formation	47
2. Les moyens logistiques.....	48
a. Les locaux	48
b. Les véhicules.....	48
c. Le parc informatique et les équipements	48
Partie 7 L'amélioration continue	49
a. La mise en œuvre des droits des usagers.....	49
b. La bientraitance	51
c. La démarche qualité	51
Partie 8 Les objectifs d'évolution et de développement	53

1- Présentation de l'Association des Papillons Blancs en Champagne

a. L'Association et son projet

L'Association des Papillons Blancs en Champagne est une association parentale régie par la loi de 1901 et est affiliée à l'UNAPEI, reconnue d'utilité publique. Créée il y a plus de 60 ans, elle a évolué en 2018 par la fusion des Papillons Blancs Epernay et des Papillons Blancs de la Région de Reims, et a pour but d'offrir une réponse adaptée tout au long de la vie aux enfants et adultes porteurs d'une déficience intellectuelle et de troubles associés.

Nos orientations pour les 5 années à venir sont déclinées au travers de 5 actions. Elles sont illustrées par une phrase qui résume ce qui a guidé la réflexion de l'Association. Chaque action est déclinée en objectifs majeurs.

Action n° 1 : Permettre l'émergence des potentialités de chacun.

“Parce que nous croyons que c'est en permettant à la personne de s'épanouir et de développer son potentiel, que nous pouvons amener chacun au niveau maximal d'autonomie auquel il peut prétendre. La valorisation constitue un élément fondamental pour permettre à chacun d'exploiter au mieux son potentiel.”

- Voir chaque personne accompagnée avant tout au travers de son potentiel et de ses capacités.
- Développer l'apprentissage de l'autonomie par l'expérience concrète à tous les âges de la vie.
- Favoriser l'autodétermination.

Action n° 2 : Accompagner le parcours parent.

« Parce que nous croyons que le parent constitue une ressource et une clef dans le parcours de vie de la personne accompagnée et qu'il doit, tout à la fois, pouvoir bénéficier de la solidarité parentale et apporter son soutien aux autres parents. Pour l'Association, la capacité à mobiliser des parents bénévoles, militants ou administrateurs constitue un enjeu essentiel pour nous permettre de poursuivre notre action ».

- Accompagner le parcours parent.
- Développer le soutien aux aidants, acteurs essentiels de l'accompagnement
- Reconnaître et mobiliser l'expertise du parent concernant son proche.
- Faire de la vie associative le terreau de la pérennisation de notre action.

Action n° 3 : Assurer la continuité du parcours de vie de la personne.

« Parce que nous croyons que nous devons garantir à chacun un parcours de vie fluide, sans rupture au plus près de l'évolution de ses besoins et attentes ».

- Accompagner et soutenir dès la petite enfance, une scolarisation adaptée pour chaque enfant

- Soutenir les transitions pour éviter les ruptures
- Fluidifier le parcours de vie.
- Faire que le parcours de soins ne soit plus un parcours du combattant.
- Relever le défi des amendements Creton ¹ et des personnes sans solution.
- Défendre le droit à une solution adaptée pour chacun jusqu'au bout de la vie.
- Accompagner de façon experte les situations complexes.

Action n° 4 : Faire de notre capacité à nous ouvrir et à innover, le moteur de notre action.

« Parce que nous pensons que notre Association possède une responsabilité en matière d'action locale, de mobilisation, d'ouverture et d'innovation dans le meilleur intérêt du service rendu aux personnes »

- Développer alliances et partenariats pour enrichir les solutions offertes aux personnes accompagnées.
- Favoriser l'innovation au service de la performance de nos accompagnements et de notre organisation

Action° 5 : Accompagner et développer la ressource humaine

« Parce que nous pensons que la ressource humaine constitue le premier levier pour apporter un accompagnement de qualité et assurer le bien-être de la personne accompagnée ».

- Développer une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences au plus près des besoins
- Former et développer les compétences.
- Renforcer l'appartenance à l'Association et consolider les équipes.

b. Les établissements et services

¹ Les jeunes adultes relevant des amendements Creton sont maintenus par défaut dans un établissement relevant du secteur enfance dans l'attente d'une réponse adaptée dans le secteur adulte

Les établissements et services des Papillons Blancs en Champagne sont répartis sur les bassins rémois et sparnaciens.

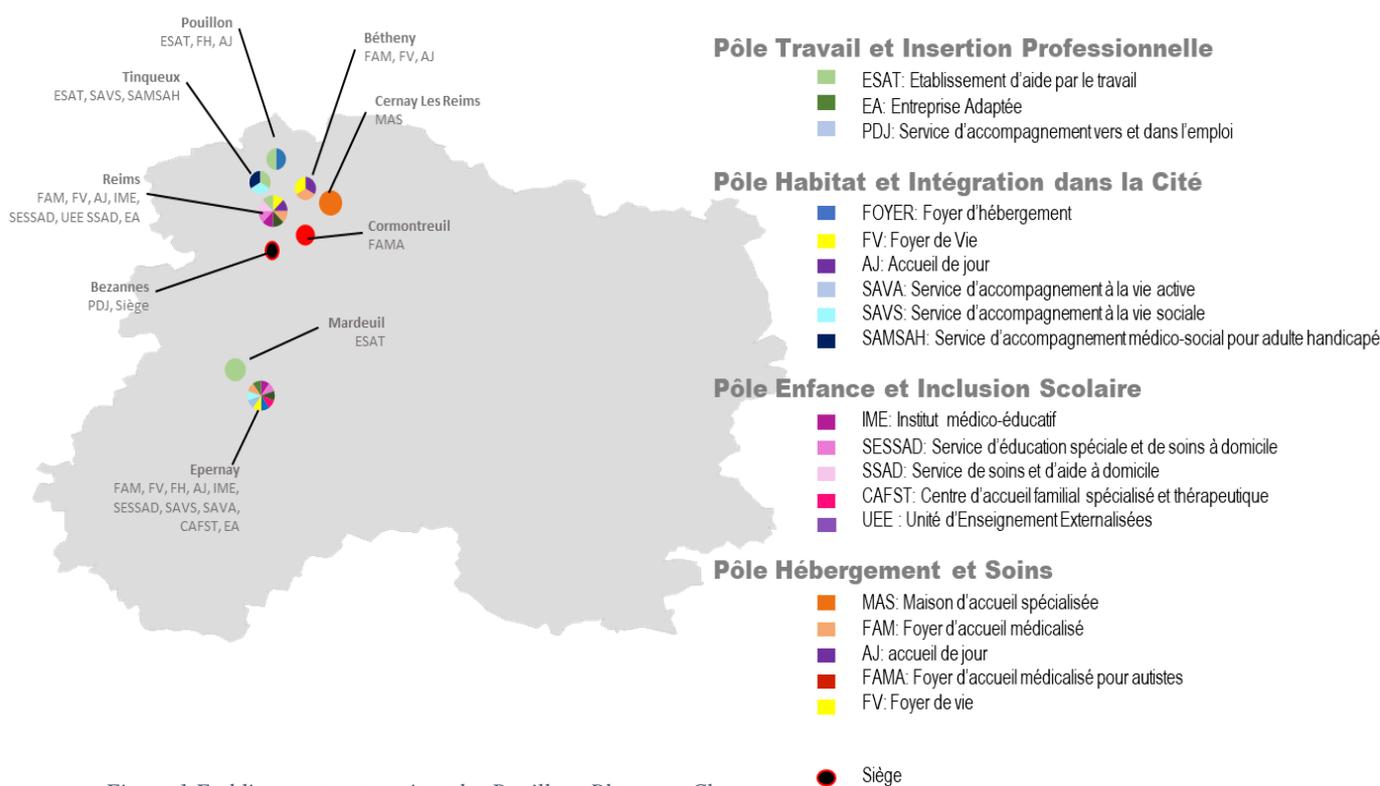


Figure 1 Etablissements et services des Papillons Blancs en Champagne

L'Association "Papillons Blancs en Champagne" a structuré ses dispositifs d'accompagnement autour de 4 pôles. Chacun est piloté par un Directeur de Pôle qui se voit confier la mise en œuvre de la politique associative sur l'ensemble des établissements de son périmètre.

- **Le Pôle enfance et inclusion scolaire** regroupe 3 instituts médico-éducatifs, 2 services d'éducation et de soins à domicile, et un centre d'accueil spécialisé familiale et thérapeutique. Il offre **217 places**, dont 12 places d'internat et 13 accompagnements familiaux. Il accueille des enfants âgés de 0 à 20 ans polyhandicapés, de 6 à 20 ans déficients intellectuels ou de 3 à 20 ans porteurs de troubles autistiques. Le Pôle propose des parcours d'éducation et de soins adaptés et individualisés pour chaque enfant en :
 - décloisonnant les établissements et services entre eux et vers l'extérieur,
 - favorisant les échanges de pratiques entre professionnels,
 - mutualisant les moyens et les compétences,
 - favorisant l'inclusion scolaire.

Le Pôle développe des actions de prévention et d'éducation pour la santé nécessaire au développement et au bien-être du jeune public accueilli.

- **Le Pôle travail et insertion professionnelle** accompagne dans l'emploi près de **340 personnes en situation de handicap** dans ses deux ESAT* (Établissement et Service d'Aide par le Travail) et ses deux EA* (Entreprise Adaptée). L'objectif premier est l'insertion en milieu ordinaire de travail. Le pôle intègre également la Permanence du Jard, service départemental spécialisé dans l'insertion socio-professionnelle en milieu ordinaire de travail, des personnes en situation de handicap.

Les établissements du pôle ont ainsi deux missions principales : l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel.

Les activités professionnelles des ESAT et EA constituent un moyen pour l'apprentissage professionnel. Diversifier ces activités professionnelles est primordial. Au-delà de l'intérêt du point de vue de l'accompagnement, cela constitue une garantie sur le plan économique.

Le pôle est donc entièrement tourné vers sa mission inclusive, en proposant des activités professionnelles « ordinaires » à destination des travailleurs en situation de handicap, tout en travaillant plus globalement le projet de vie de chacun afin que celui-ci facilite l'insertion professionnelle.

- **Le Pôle habitat et intégration dans la cité** regroupe les établissements et services dédiés aux travailleurs en ESAT, résidant en Foyer d'hébergement ou les personnes résidant en milieu ordinaire. Le pôle comprend deux foyers d'hébergement, deux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, lesquels disposent de places organisées en habitats diffus ou regroupés. Il accompagne **160 personnes**. Le public accompagné a des profils très différents dont les besoins et attentes en matière d'hébergement sont tout aussi diversifiés. L'enjeu du pôle est aujourd'hui de répondre au mieux aux capacités des personnes suivies, en développant au sein des structures des réponses adaptées au niveau d'autonomie de chacun, via des services ou des modes d'accompagnement aménagés (Service d'accompagnement à la vie active, SAVS en habitat regroupés etc...).
- **Le Pôle hébergement et soins** représente 6 établissements sur Reims et Epernay : une Maison d'Accueil Spécialisée, un Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes autistes, trois Foyers d'Accueil Médicalisé - Foyer De Vie, et trois Foyers de jour. Le pôle accompagne des adultes en situation de handicap avec la prise en compte de leurs spécificités. Il compte **274 personnes accompagnées**. Il travaille au développement de l'inclusion sous toutes ses formes. L'accès aux soins et à la prévention est une priorité pour le pôle, ils doivent atteindre le même niveau que pour le commun des mortels. Nous nous appuyons sur le parcours de l'utilisateur et sur la transversalité de notre accompagnement afin de fluidifier le parcours de vie des personnes accompagnées en intégrant les spécificités de chacun et leur auto-détermination.

2- Présentation de l'établissement

Le Foyer « **LE RELAIS** » a ouvert ses portes en 1974 pour permettre aux travailleurs de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) des Ateliers de Forêt de pouvoir bénéficier d'un hébergement proche de leur lieu de travail. Le foyer est implanté à Pouillon, sur le même site que l'ESAT.

Le Foyer « Le Relais » accueille 62 personnes.

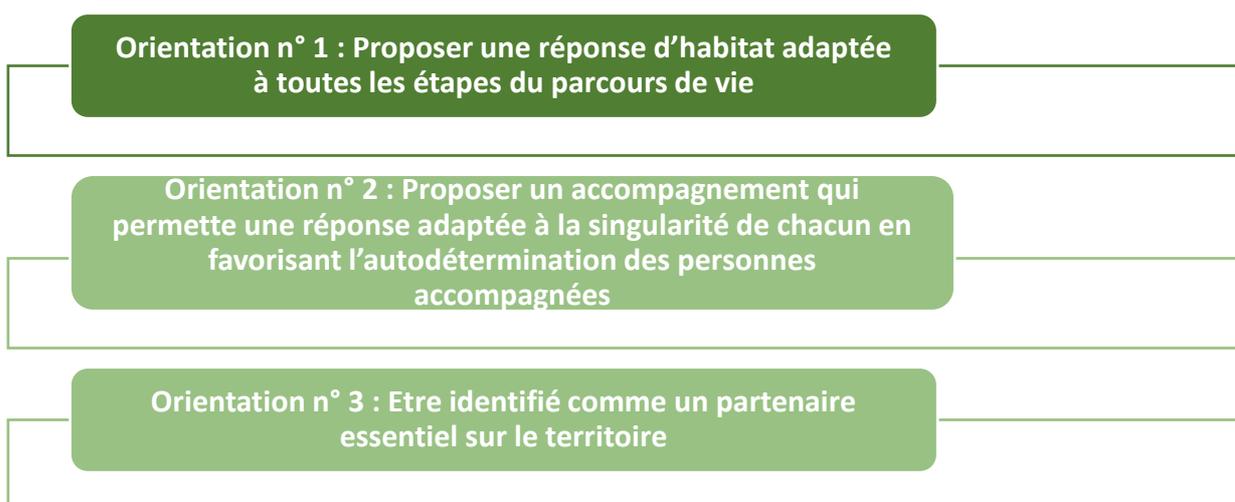
Toutes les personnes accompagnées sont salariées de l'ESAT et peuvent être admises sur l'établissement dès leur majorité ou sur dérogation du Conseil Départemental pour les personnes de moins de 20 ans. Elles sont accompagnées jusqu'à leur départ à la retraite ou leur sortie de l'ESAT.

2-2 Présentation des axes stratégiques

2-2-1 les axes stratégiques du pôle :

Les foyers d'hébergement sont des établissements pivot dans le parcours des personnes, car ces structures accompagnent tout au long de la vie d'adulte, de la sortie de l'enfance, jusqu'à l'entrée dans la retraite. Le positionnement du pôle habitat implique donc de construire des partenariats avec le secteur enfance et avec le secteur de l'accompagnement des personnes âgées. De plus, le pôle habitat est de par sa taille nécessairement amené à construire autour de lui des partenariats suffisamment étayés pour pouvoir répondre à ses missions au vu de l'ensemble des problématiques rencontrées sur le pôle. Le troisième grand enjeu du pôle habitat sera donc de mieux s'implanter au sein du territoire et du réseau des établissements médico sociaux.

Les axes stratégiques du foyer d'hébergement découlent des trois grandes orientations du pôle sont donc les suivantes :



3- Les repères juridiques

a. Les textes législatifs

Voici une liste non exhaustive de textes fondateurs qui guident actuellement le projet de l'établissement.

La loi du 2 janvier 2002 : met en place les outils structurels (exemples : la charte des droits et libertés le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, le CVS, le projet d'établissement, ...). → Conditionne le maintien de l'agrément de l'établissement.

La loi du 11 février 2005 : passage d'une logique de prise en charge à une logique d'accompagnement.

La loi du HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire) du 21 juillet 2009 : création des ARS, création de l'ANAP, lancement des AAP et AMI

Le rapport Piveteau « Zéro sans solution » de 2014 : création de la RAPT

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015

La circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées.

Décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques...

Charte Romain JACOB signée le 16 décembre 2014 au niveau national, et le 17 février 2015 au niveau de la Champagne-Ardenne, dont l'objet est de développer l'accès aux soins des personnes handicapées

b. Les schémas régionaux et départementaux et le Plan Régional de santé

Le Département s'est fixé comme objectif dans son dernier schéma département en faveur des personnes handicapées (2016-2021) de pouvoir construire un réseau d'accueil et de prise en charge complémentaire permettant à chaque personne touchée par des troubles du comportement de trouver sa place et des conditions de vie et de soins adaptés ; les personnes atteintes de troubles autistiques devant également être ici prises en considération.

Le Conseil Départemental a également identifié qu'il se devait de répondre aux besoins spécifiques de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap. Les travailleurs handicapés âgés entre 45 et 60 ans représentent 45% de la population ESAT dans la Marne. L'accompagnement en âge des travailleurs ESAT nécessite une adaptation de leur temps de travail et la mise en place de temps de travail partiel couplé avec des temps d'activités culturelles, intellectuelles...

Cette flexibilité du temps de travail doit être articulée avec la fatigabilité et l'usure professionnelle de la personne handicapée et nécessite d'apporter des réponses au projet social en complément d'un temps de travail ponctuel. Plus précisément, ce vieillissement pose les questions de la prise en charge de journée des travailleurs lors de leur temps partiel et du lieu de vie ainsi que sa transition lors du passage à la retraite.

En effet, les foyers d'Hébergement pensés pour des travailleurs (et le rythme professionnel qui en découle) ne sont pas adaptés pour des résidents restant en journée. Si des avancées notables ont été menées en dotant la plupart des foyers d'hébergement de personnel de journée pour organiser cet accueil de jour, ils ne peuvent s'adapter au maintien sur site de jeunes retraités qui y ont pourtant tous leurs repères. C'est donc tout à la fois la préparation, la transition et l'habitat pour la retraite des travailleurs ESAT qu'il convient d'imaginer. Plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place ou créés ces dernières années dans le département : établissements spécialisés (foyer d'hébergement « La Roseraie » à Sainte Menehould, foyer de vie « MARPHA » à Sompuis, conventionnement entre association gestionnaire d'ESAT et EHPAD pour la création d'unité spécifique à Reims). Avec cette diversité d'offres qui mérite de se renforcer s'ajoute également une passerelle vers les « habitats regroupés » avec services d'accompagnement à créer.

Plusieurs foyers d'hébergement annexes à des ESAT présentent des conditions d'accueil vieillissantes, inadaptées aux demandes des usagers et aux standards de confort d'aujourd'hui. Construits il y a plus de 25 ans, les foyers d'hébergement Mermoz à Chalons en Champagne, Le Relais à Pouillon, La Jonquiere à Jonchery-sur-Vesle et Les Antes au Meix-Tiercelin nécessitent d'importants travaux de réhabilitation ou reconstruction pour permettre la mise à disposition d'espaces individuels et collectifs de qualité et tout particulièrement concernant les sanitaires et douches dont le nombre réduit est inadapté aux besoins et aux rythmes des travailleurs ESAT. Une importante programmation, d'ores et déjà débutée s'agissant du foyer La Jonquiere, doit être mise en œuvre afin de rénover et moderniser ces établissements dont la nature des propriétaires diffère (Bailleur social, Département, Gestionnaire...)

Outre les interventions et créations pour apporter une réponse aux personnes présentant des troubles du comportement associé à un handicap (18 places à créer), un renforcement de l'offre d'établissements pour adultes doit être mise en œuvre pour tenir compte de l'accroissement des demandes d'accès à des établissements.

En recoupant les informations disponibles pour quantifier les besoins que sont les orientations sans mise en œuvre, les listes d'attentes déclarées des ESMS et les prévalences statistiques, plusieurs secteurs en tension sont identifiés. Il convient néanmoins préalablement à la définition d'une programmation, d'exprimer les limites des données disponibles et de considérer nécessaire la poursuite du travail de recensement et d'analyser des besoins menés par la MDPH. En effet, nous pouvons noter :

- Un manque de précisions sur les besoins TED.
- Les besoins des résidents des foyers de vie/SAVS vers les FAM/MAS/SAMSAH ne sont pas apparents car leurs établissements d'accueil ne formalisent pas de demande d'orientation avant la place disponible.
- Tous les établissements ne fournissent pas leur liste d'attente et leur tenue reste à harmoniser.
- Les listes d'attente ne peuvent concerner que des établissements ou services déjà existants.
- Un besoin de prendre en compte les évolutions médicales (ex : nouveaux médicaments qui laissent plus d'autonomie).
- L'évaluation du besoin doit intégrer la distinction «sans solution» et «avec solutions dégradées».

Le Conseil départemental a également mis en avant dans son schéma départemental la nécessité de créer des coopérations entre structures. Si un travail pour déterminer des thèmes pouvant faire l'objet d'une mutualisation ou de coopération doit être entrepris, le domaine des formations est d'ores et déjà identifié.

Bien que n'étant pas sous financement de l'Agence régionale de Santé, l'établissement s'appuie dans ses axes d'intervention sur le schéma régional de santé 2018-2023. L'établissement a pris plus particulièrement en compte les orientations stratégiques suivantes :

Axe stratégique n°1 : Orienter résolument et prioritairement la politique de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé.

Axe stratégique n°5 : Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale.

Le plan Régional de santé met particulièrement l'accent dans son volet « adaptation de l'offre médico-social pour les personnes en situation de handicap » sur le virage inclusif que le secteur doit prendre, ainsi que sur la garantie de la continuité des parcours de vie des personnes en situation de handicap. Ces objectifs font particulièrement écho dans le projet d'établissement au développement de différentes propositions d'habitat.

c. Les arrêtés d'autorisation :

Le foyer « Le Relais », classé « foyer d'hébergement » (article L 312-1, tiret 7 de la loi du 2 janvier 2002), est habilité par le conseil départemental de la Marne pour accueillir 62 hommes et femmes bénéficiaires de l'aide sociale, orientés par la MDPH.

Sur ces 62 places, 4 sont externalisées dans le cadre d'un appartement de socialisation et d'un studio situé au centre-ville de Reims et son agglomération.

L'agrément a évolué de la manière suivante :

Agrément au titre de l'aide sociale en date du 13 novembre 1974 visant l'ouverture d'un Foyer d'hébergement rattaché à l'ESAT les Ateliers de la Forêt pour 60 places.

Arrêté du 4 juillet 2011 augmentant le nombre de places d'hébergement à 62 places.

d. Les conventions

Des conventions ont été passées avec les établissements suivants :

L'établissement et La pharmacie de Laon, établissement rémois ont mis en place en 2015 une convention visant à assurer la préparation et livraison des médicaments des résidents en piluliers.

L'établissement et la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV) ont mis en place une convention visant à proposer une activité sportive adaptée aux personnes vieillissantes.

L'Association des Papillons blancs en Champagne et le CHU de Reims -EHPAD de ROEDERER ont mis en place en 2015 une convention visant à proposer une prise en charge spécifique en EHPAD pour les personnes en situation de handicap en unité dédiée. La spécificité de cette convention réside dans le fait que 3 salariées du pôle HABITAT INTEGRATION DANS LA CITE, interviennent sur la base d'un ETP au sein de cette unité

e. Les recommandations de bonnes pratiques

Les recommandations de bonnes pratiques ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences mais forment des repères qui permettent de mettre en œuvre un accompagnement adapté. Elles sont également utiles, en tant que support théorique lors de l'élaboration de procédures.

Titre	Date de version
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte	Mars 2018
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	Janv 2018
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et réponses	Déc 2016
Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques	Mai 2016
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	Juil 2013
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT	Mai 2013
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	Janv 2010
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	Janv 2018
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	Mars 2018
La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre	Juillet 2018
Les attentes de la personne et le projet personnalisé	Décembre 2008
L'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico-social	Mars 2018
Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service	Mai 2010

L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes	Mars 2015
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	Janv 2018
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	Juil 2013
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT	Mai 2013
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	Janv 2010
L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes	Mars 2015
Étude relative à la participation des usagers au fonctionnement des ESSMS	Mars 2018

4-La méthodologie du projet d'établissement

Sur la base à la fois du projet associatif et des orientations stratégiques du pôle évoqués ci-dessus et en lien avec les thématiques prévues par les recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé les équipes éducatives ont travaillé en groupes de travail autour de plusieurs thématiques. Les échanges réalisés lors de ces groupes de travail ont ensuite fait l'objet de synthèses. Six groupes de travail ont été organisés, représentant environ 20 heures de travail collectif.

Une enquête de satisfaction a été distribuée à l'ensemble des usagers, qui ont pu y répondre avec ou sans l'aide d'une tierce personne. Au total, 33 résidents ont complété cette enquête. Les résultats ont également fait l'objet d'une synthèse.

Les familles ont été associées via un questionnaire réalisé sur la plateforme qualité de l'Association et une synthèse des retours a également été rédigée (annexe 3). Au total, six familles ont répondu à cette enquête.

En préalable à la rédaction du projet de service, un état des lieux a été réalisé par la Direction du pôle.

Le projet d'établissement et son plan d'action ont été présenté pour approbation au Conseil de la Vie Sociale en date du 19 octobre 2021.

Il a ensuite été présenté au Comité Social et Economique pour information en date du 19 octobre 2021 et a été validé en Conseil d'administration en date du .

1- Les besoins et évolutions du public accueilli

A ce jour, au sein de l'association, les deux foyers d'hébergement accueillent une population aux profils similaires.

Le constat général de vieillissement du public au foyer LE RELAIS a généré de nombreux départs de résidents vers d'autres lieux de vie (foyer de vie, EHPAD) entre 2015 et 2017. L'ouverture des trois foyers a également permis un départ important de résidents.

Depuis quelques années, le rajeunissement de la population du Foyer s'est amorcé.

Le public accueilli au sein du foyer présente une déficience intellectuelle mais aussi des troubles associés psychiatriques.

Nous notons que la demande des résidents de s'intégrer au sein de la cité Rémoise a fortement évolué ces dernières années : Au 01 janvier 2020 on comptabilise 27 personnes dont le projet personnalisé comprend une notion d'accès à un habitat autonome.

Le Foyer tel qu'il est conçu à ce jour ne répond plus aux attentes du public et particulièrement sur la partie privative.

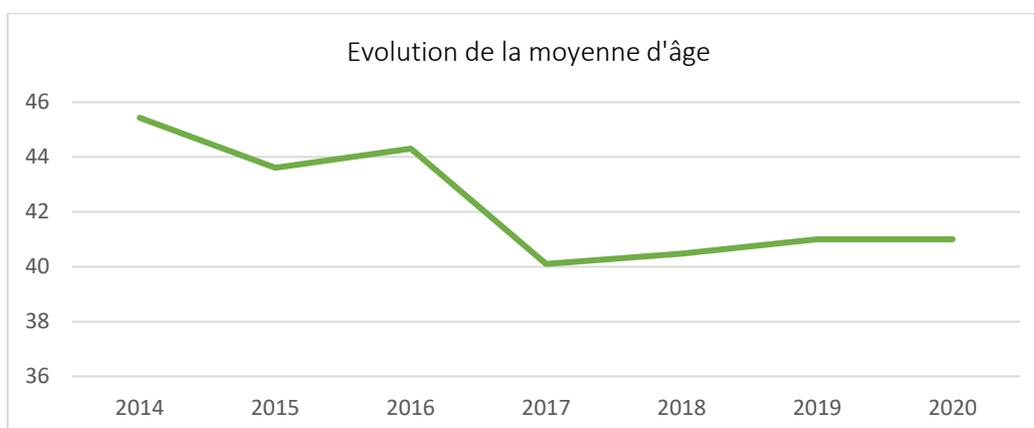
AXES D'AMELIORATION

Proposer au résident un habitat adapté sur le territoire Rémois en créant des places d'habitat en Foyer d'hébergement externalisé (Service d'Accompagnement à la Vie Active).

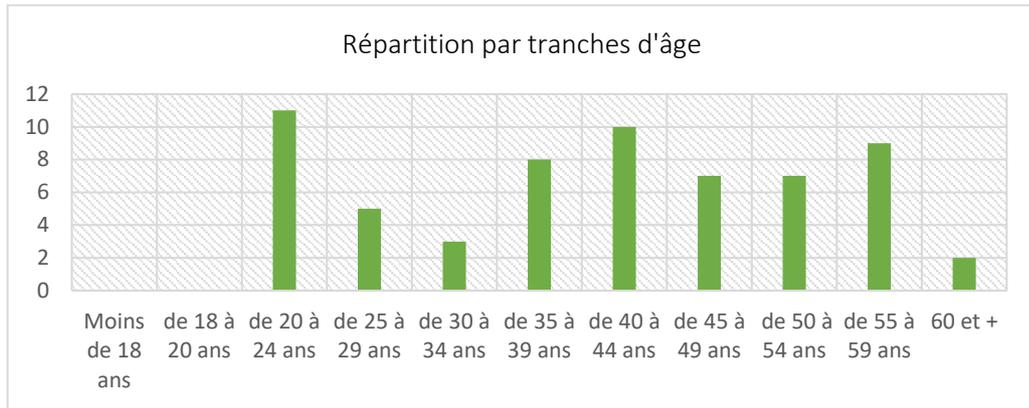
Le Foyer d'hébergement doit être rénové pour répondre aux normes de confort en vigueur.

2- La description du public accueilli

La moyenne d'âge au foyer Le Relais est de **41 ans** au 31 décembre 2020. Elle n'a donc pas évolué depuis 2019.

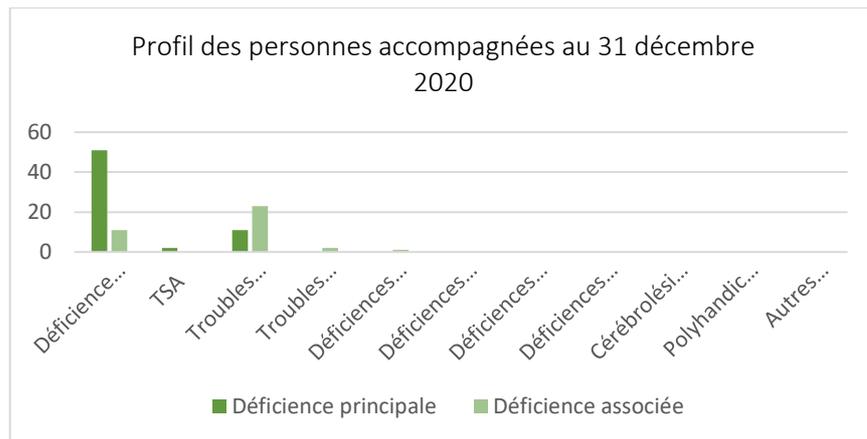


Après une baisse significative de la moyenne d'âge, cette dernière tend à se stabiliser.



Les tranches d'âge comptabilisant les populations les plus nombreuses sont les tranches d'âge des :

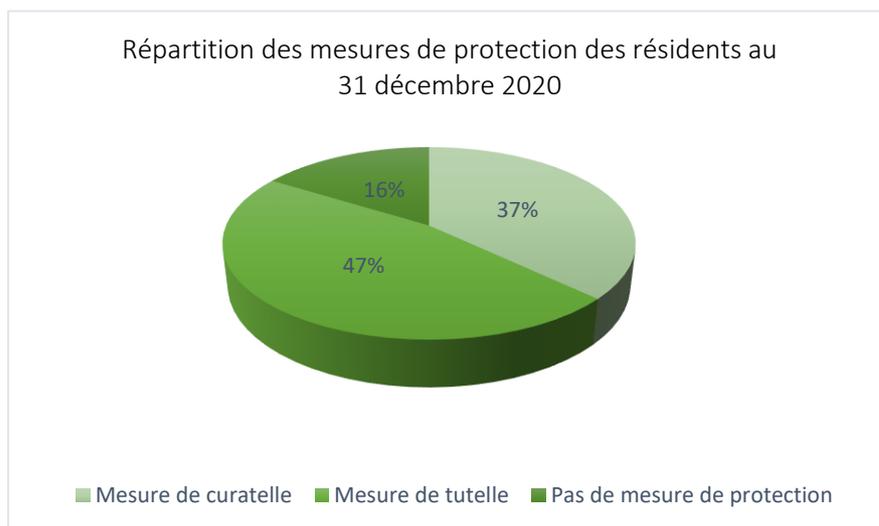
- 20-24 ans : 18 % de la population totale
- 40-45 ans : 16 % de la population totale
- 55-59 ans : 15 % de la population totale



On constate que 17 % des usagers de l'établissement sont atteints de troubles du psychisme entant que déficiência principale et que 30% des usagers en souffrent également comme un trouble associé à la déficiência intellectuelle.

Cette proportion reste stable par rapport aux années précédentes.

Au foyer Le Relais, 84 % des résidents bénéficient de mesures de protection réparties de la façon suivante :



3- Les enjeux de l'établissement :

Les enjeux de ce projet d'établissement sont multiples.

Dans un premier temps, il s'agit de **GARANTIR** la poursuite de la dynamique d'accompagnement mise en œuvre par l'équipe d'encadrement depuis des années, elle consiste à :

- **MAINTENIR** et **ACCROITRE** les capacités d'autonomie et d'intégration sociale des personnes accueillies.
- **POURSUIVRE** l'accompagnement vers la retraite des personnes vieillissantes.
- **OFFRIR** à la personne accueillie un accompagnement de qualité en favorisant la transversalité entre les services du pôle habitat intégration dans la cité et du pôle travail Insertion par le travail.

Dans un second temps, il est indispensable de considérer l'évolution du public accueilli, ce qui implique de nouvelles réponses adaptées tant dans nos propositions d'habitat inclusif que dans notre accompagnement.

- **AMELIORER** l'hébergement et la qualité de vie des personnes accompagnées.
- **PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE** à la personne accueillie développant des troubles psychiatriques.
- Accompagner la famille dans l'acceptation de l'**EMANCIPATION** de la personne accueillie.
- Mettre en place **UN PLAN DE PREVENTION** santé pour éviter ou réduire le développement et la gravité des maladies pouvant toucher les personnes accueillies.

4- Les dynamiques de parcours des usagers

L'Association propose un large panel d'établissement et de service au sein desquels l'offre est plutôt diversifiée sur l'ensemble du secteur géographique.

L'ENTREE au foyer d'hébergement :

Des périodes de stage concomitantes au stage en ESAT permettent aux plus jeunes usagers de renforcer leur **AUTODETERMINATION** sur leur volonté de vivre en foyer d'hébergement. Ces stages, lui laissent le temps nécessaire à la réflexion ainsi qu'à sa famille et à l'équipe éducative.

Certains parents avançant en âge et ne pouvant plus prendre en charge quotidiennement leur enfant sollicitent une place au foyer d'hébergement. Cette situation vécue parfois brutalement demande une adaptation et une souplesse dans les conditions d'accueil et les modalités de retours en famille.

Un étroit partenariat avec le SAVS permet également d'accueillir au foyer d'hébergement le travailleur d'ESAT en perte d'autonomie.

LA VIE au foyer d'hébergement :

A son arrivée dans l'établissement et tout au long de son accompagnement, la personne accueillie est interrogée concernant son projet de vie. Et cela, à l'occasion de l'élaboration et l'évaluation de son projet personnalisé. Selon ses souhaits, elle est informée des autres formes d'hébergement. Elle reste actrice de son projet et en ce sens l'équipe éducative l'accompagne dans sa prise de décision. L'adhésion de la famille et/ou de du représentant légal est recherchée.

LA SORTIE du foyer d'hébergement :

Le partenariat inter établissement associatif (particulièrement avec le pôle hébergement et soin) est facilité par la fusion et la commission parcours de vie. Il offre l'opportunité aux résidents d'effectuer des stages d'immersion et d'évaluation dans la structure de son choix. Ces stages permettent de confirmer ses décisions, de préparer son avenir et progressivement sa sortie.

Le foyer d'hébergement bénéficie de la convention associative établie avec l'EHPAD de Boisseau Roederer de Reims avec pour but de faciliter l'entrée, l'intégration et la prise en charge des personnes vieillissantes déficientes intellectuelles.

Un passage au foyer d'hébergement peut permettre au résident autonome dans les actes de la vie quotidienne d'intégrer le dispositif du SAVS.

AXES D'AMELIORATION

Une harmonisation des méthodes de travail et des procédures est à continuer.

La communication des missions et la finalité des foyers d'hébergement doit être améliorée. Les prestations offertes doivent être communiquées aux personnes accueillies, familles et partenaires.

Les relations avec les établissements dont le partenariat est important comme les IME et les ESAT doivent être renforcées et mieux formalisées pour éviter les difficultés rencontrées tout au long du parcours de l'utilisateur.

Des plaquettes d'information doivent être mises à disposition des résidents et de leurs proches concernant les autres établissements associatifs et hors association.

5- L'expression et la participation des usagers

L'expression et la participation de l'utilisateur sont facilitées tout au long de son accompagnement au sein du foyer d'hébergement :

✓ Sur le plan individuel :

Le projet personnalisé est l'outil réglementaire utilisé dans l'établissement pour mettre en évidence les besoins et attentes de la personne accueillie.

Le projet personnalisé de l'utilisateur découle d'une démarche conjointe entre le professionnel référent et l'utilisateur lui-même.

Le projet est formulé en s'inspirant du FALC, de façon compréhensible, accessible à la personne, et adressé au résident. Il est relu avec lui et peut être reformulé à l'oral si nécessaire.

Les usagers sont invités à parler eux même à leur famille de ce qui les préoccupe plutôt que par l'intermédiaire de l'éducateur.

✓ Sur le plan collectif :

La réunion d'expression

Au cours de cette réunion bimestrielle, à laquelle sont invités tous les résidents présents, la chef de service transmet des informations sur le fonctionnement de l'établissement et les projets à venir. Chacun peut s'exprimer librement. Le chef de service prend acte des demandes particulières. Un résident « secrétaire de séance » se charge de communiquer le contenu de la réunion aux personnes absentes.

Les groupes de parole

Des groupes de parole ponctuels sont proposés aux résidents sur la base du volontariat avec objectifs recueillir le niveau de satisfaction. Des thèmes spécifiques sont abordés et débattus librement.

Le Conseil de la vie Sociale

Cette instance est destinée à garantir les droits des usagers et à permettre leur participation au fonctionnement de leur établissement. C'est un espace d'échanges, d'expression, d'écoute bienveillante qui doit favoriser la parole de la personne accueillie. Il doit également en permettre la compréhension tout comme les enjeux et ceux à l'aide de moyens adaptés. C'est une instance collégiale qui se réunit au moins 3 fois par an

La parole de l'utilisateur

	Oui	Un peu	Non	Sans réponse
Je donne mon avis pour écrire mon contrat de séjour	26 (60,5%)	9 (20,9%)	5 (11,6%)	3 (7%)
Je donne mon avis pour écrire mon projet personnalisé	37 (86%)	4 (9,3%)	0 (0%)	2 (4,7%)
Je dis ce qui va ou ce qui ne va pas	29 (67,4%)	6 (14%)	5 (11,6%)	3 (7%)
Je connais le rôle du CVS (Conseil à la Vie Sociale)	18 (41,9%)	8 (18,6%)	15 (34,9%)	2 (4,7%)
Répartition des réponses	110 (64% des réponses)	27 (15,7% des réponses)	25 (14,5% des réponses)	10 (5,8% des réponses)

Globalement les résidents ont le sentiment de participer à l'élaboration des objectifs qui concernent leur accompagnement.

La majorité estime avoir la possibilité de s'exprimer en revanche la connaissance de l'existence et du rôle du CVS reste insuffisante.

6- Les enquêtes de satisfaction

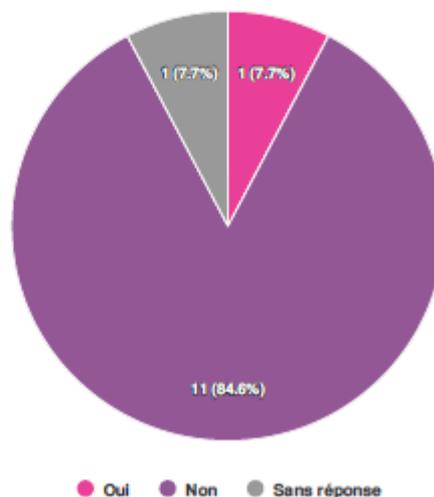
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services du foyer d'hébergement, les usagers sont ponctuellement interrogés sur leurs besoins et attentes.

La parole de l'utilisateur

Je connais le registre des plaintes et des réclamations

12. Connaissez-vous le registre des plaintes et des réclamations ?

12 réponses



On note une méconnaissance du registre des plaintes et des réclamations. Aucune communication n'a été faite auprès des résidents, Toutefois, les usagers passent par leurs représentants du CVS pour exprimer leurs plaintes. Ils ont la possibilité de rencontrer la chef de service ou leur référent. Ces plaintes peuvent faire l'objet de fiche d'inciden

AXE D'AMELIORATION

L'existence du registre des plaintes et réclamations n'est pas identifié par les résidents et les familles.

Les enquêtes de satisfaction sont peu utilisées pour recueillir l'avis des résidents.

Il faut mettre en place des actions d'informations pour que les usagers et les familles comprennent mieux le rôle du CVS.

7- La place de l'entourage

Le foyer d'hébergement s'emploie à privilégier le travail de partenariat avec les familles et les proches du résident. Les professionnels s'inscrivent dans une posture d'écoute et empathique, qui se veut exempte de tout jugement à l'égard des familles.

L'établissement favorise les liens de l'usager avec ses proches. Ainsi, tous les moyens sont déployés pour garantir la bonne entente.

Les moments d'échanges et de partages sont favorisés, comme : les invitations aux réunions d'informations, manifestations festives, portes ouvertes...

Les familles sont représentées au Conseil à la vie sociale par 2 parents de résidents qu'elles peuvent à tout moment solliciter. Cette instance permet aux familles de s'associer aux décisions intéressant le fonctionnement de l'établissement. A l'issue de chaque réunion un compte rendu leur est envoyé.

Lors de l'admission de la personne une visite de l'établissement et un échange avec la chef de service est proposée à la famille pour une prise de connaissance réciproque et une considération des attentes de chacun. Afin d'accompagner au mieux le résident sa sortie du foyer d'hébergement, La famille et le représentant légal sont sollicités.

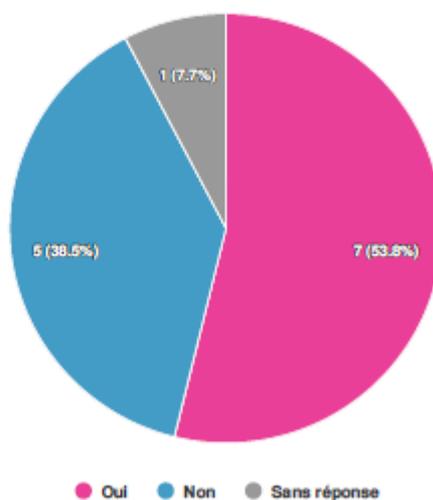
Dans l'intérêt de l'utilisateur et toujours avec l'accord préalable du résident, la famille du résident peut être sollicitée par l'équipe éducative pour co construire le projet personnalisé de la personne.

Le foyer d'hébergement se tient à la disposition des familles en cas de besoin. a famille à la possibilité de visiter le résident au foyer d'hébergement avec des espaces dédiés.

La parole des proches

4. Connaissez-vous le rôle du Conseil à la Vie Sociale (CVS) ?

12 réponses



On note une méconnaissance du rôle et du fonctionnement du CVS par les familles malgré l'envoi de compte-rendu. Il faudra prévoir une communication plus explicative du rôle du CVS.

AXE D'AMELIORATION

Accompagner la famille dans la compréhension des différents dispositifs d'habitats proposés au sein du foyer d'hébergement.

Partie 3 L'offre de service et l'organisation de l'établissement / du service

1- La nature de l'offre

Ouvert 365 jours par an, le Foyer d'Hébergement prend le relais hors du temps d'ouverture de l'ESAT (en semaine de 17h à 8h30, week-ends et périodes de congés); il intervient aussi pour l'accompagnement des temps partiel et les accompagnements médicaux et para médicaux.

L'offre d'Habitat s'inscrit dans un projet orienté vers le développement de l'autonomie des personnes accueillies.

Le mode d'habitat proposé à la personne varie en fonction de plusieurs critères : projet de vie de l'utilisateur, autonomie, capacité à séjourner en collectivité ou en individuel etc.

a. Les différents types d'accompagnement proposés

Le foyer d'hébergement « le relais » offre un habitat collectif regroupant des chambres individuelles et des appartements externalisés.

✓ LE COLLECTIF :

Le collectif est composé de 62 chambres individuelles sur 4 étages. Les chambres ne sont pas équipées de salle de bain et de wc.

Un salon TV, une cuisine et des sanitaires comprenant douches et toilettes sont à la disposition des résidents sur chaque étage.

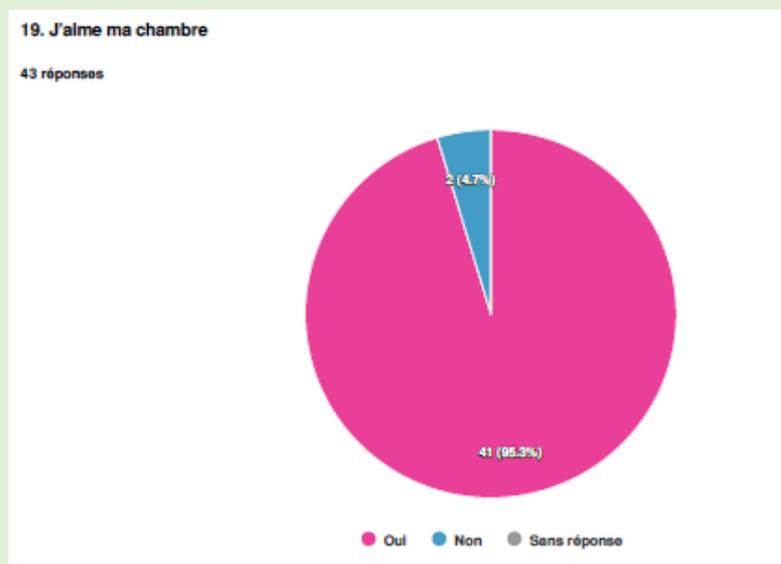
Les chambres sont meublées avec du mobilier appartenant aux personnes accueillies. Si ces dernières n'ont pas les capacités financières de meubler leur chambre, l'établissement met à disposition l'équipement adéquat.

✓ LES ESPACES PRIVATIFS

Seule la chambre de l'utilisateur présente un réel caractère d'espace privatif, comme toute structure d'hébergement. Le caractère privatif est cependant bordé par les exigences sécuritaires et celles de la vie en

collectivité. Les résidents disposent d'un téléphone dans leur chambre leur permettant de recevoir des appels.

La parole de l'utilisateur



L'utilisateur a la possibilité de meubler sa chambre et de l'investir comme il le souhaite. Il participe à l'appréciation de son espace de vie privé malgré un espace exigu sans sanitaires.

Il a la possibilité de demander un changement de chambre s'il le souhaite.

Si non, qu'est-ce qu'il me manque ?

- Frigo, cafetière, boissons, produit lave sol, aspirateur, anti insectes
- PS4
- Une douche et des toilettes
- Douches et toilettes

Il manque un aspirateur

Les résidents ont la possibilité d'acheter le matériel électrique manquant.

La réhabilitation devrait satisfaire l'ensemble des résidents par l'ajout de sanitaires individuels dans chaque chambre.

✓ LES ESPACES COLLECTIFS

Au demeurant, chaque résident a accès librement aux lieux collectifs. Les résidents disposent également d'une salle d'activité avec coin cheminée, une salle esthétique-massage, d'un parcours moteur.

Les repas sont pris dans une salle à manger agréable où chaque résidant se place librement. Les résidents ont aussi la possibilité de prendre leur repas dans les salles à manger des étages, dans un cadre plus intime. Ils mettent le couvert, servent, desservent et font la vaisselle.

✓ **LES APPARTEMENTS EXTERNALISES : LE SAVA (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE ACTIVE)**

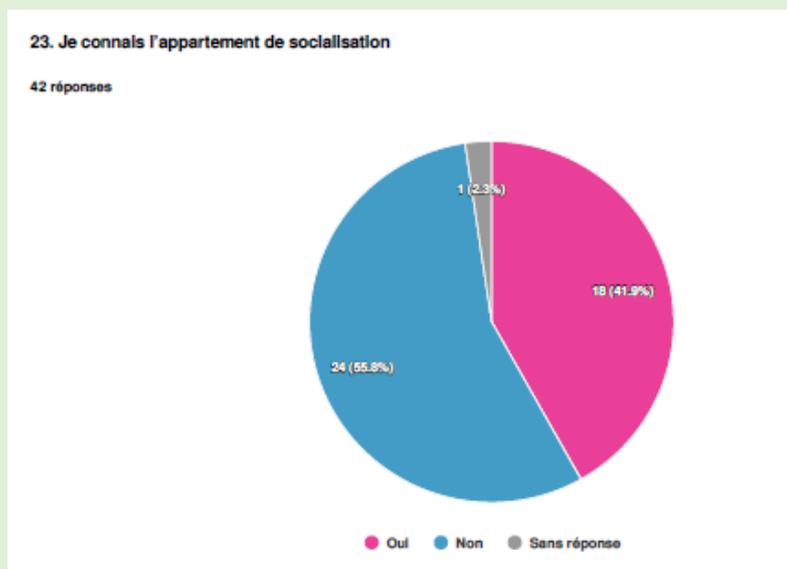
Le SAVA est composé actuellement d'un appartement de socialisation et d'un studio situés dans l'agglomération rémoise.

Ces lieux de vie permettent une participation active et la mise en œuvre de l'ensemble des compétences et capacités nécessaires pour une vie quotidienne dans le milieu ordinaire. Les personnes accompagnées par le SAVA sont principalement destinées à s'orienter vers un habitat en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement SAVS.

Une extension du nombre d'appartements est en cours. Les premiers résidents entreront dans les murs des nouveaux logements début juin 2021.

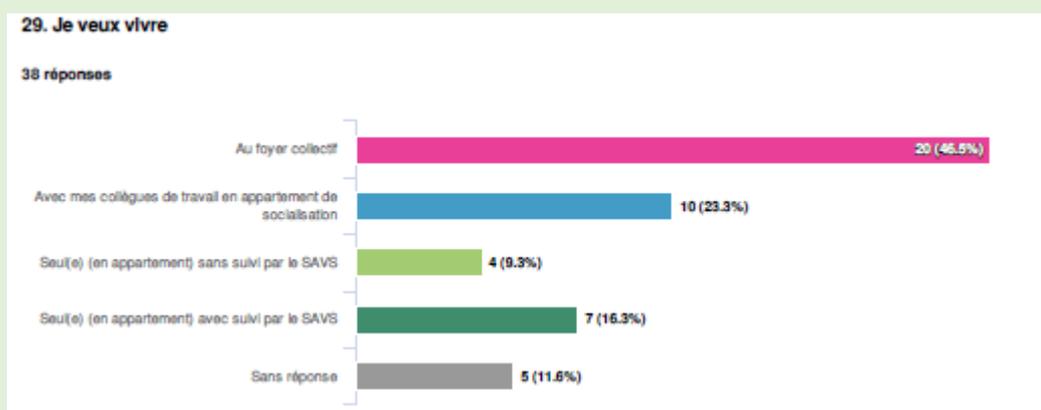
La parole de l'utilisateur

Je connais l'appartement de socialisation ?



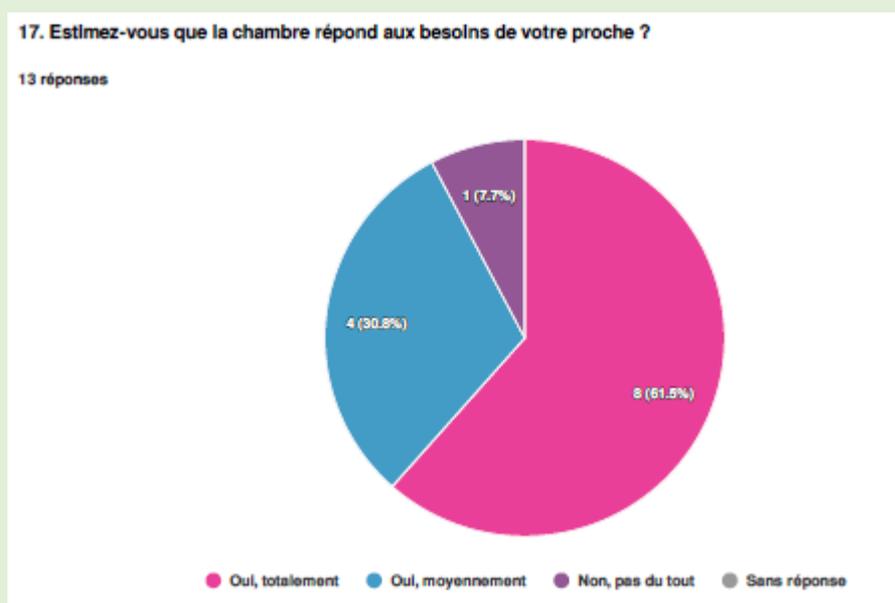
Les personnes concernées ou susceptibles d'être concernées par le projet de vie SAVA ont connaissance de l'appartement de socialisation. La plupart y ont déjà fait un stage ou en feront un prochainement avant fin 2020

Le studio étant opérationnel depuis mi 2018, il reste encore méconnu des usagers. Ce dispositif est réservé aux usagers qui sont sur le point de sortir vers un SAVS dans un délai d'un an.



Seul un 1/3 des résidents actuels souhaitent continuer à vivre dans un habitat complètement collectif de type internat.

La parole des familles



Si non, pourquoi ?

Chambre restreinte

Manque WC dans les chambres

Chambre pas assez grande et surtout WC et douche dans la chambre serait super pour l'intimité de chacun.

✓ ACCUEIL TEMPORAIRE :

Le foyer le Relais effectue des accueils temporaires au sein de l'établissement. C'est accueils effectués dans la limite de 90 jours renouvelable une fois peuvent répondre à des situations d'urgence ou des besoins de répit des familles ou à des accueils de personnes n'étant pas accompagnées par d'autres structures médicosociales.

✓ LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)

Cette offre de service s'inscrit en complémentarité d'une activité de travail à temps partiel.

Pour proposer une cessation progressive du travail, en vue d'une sortie vers un autre établissement ou un passage à la retraite (EHPAD, MAS, Foyer de vie ...) mais aussi pour favoriser une adaptation progressive du temps de travail.

Il permet, grâce à des activités manuelles, artistiques, physiques et culturelles, de parvenir à un bien-être, un maintien ou une consolidation des acquis.

Il accueille douze personnes en demi-groupe alternant entre demi-journée de travail sur l'ESAT et demi-journée d'activités « occupationnelles ».

Conformément aux dispositions de la loi du 11/2/2005, il s'agit de permettre à l'usager de disposer de la structure de travail protégé tout en lui offrant la possibilité d'un accompagnement annexe sans travail.

Ces missions sont déclinées de manière personnalisée dans le projet personnalisé du résident.

Pour bénéficier du service d'accueil de jour, les usagers doivent bénéficier d'une orientation MDPH « Foyer d'hébergement ».

AXES D'AMELIORATION

La mission du pôle habitat est de permettre l'intégration des résidents au cœur de la cité. De ce fait, nous proposons la mise en place d'un partenariat avec l'organisme logeur Plurial NOVILLA pour la mise à disposition de logements dans un quartier en pleine expansion, « REMAVERT ». A terme, le dispositif d'appartements devrait comprendre 25 places.

En parallèle, un projet de réhabilitation est en cours. Le futur foyer prendra en compte une dimension essentielle du respect de l'intimité de la personne en proposant chambres individuelles avec salle de bain et WC. Les espaces communs seront également repensés pour répondre aux besoins de l'établissement en matière d'apprentissage.



b. Les prestations proposées

Pour l'ensemble des usagers quel que soit leur lieu de vie, les professionnels du foyer d'hébergement les accompagnent dans les actes de la vie quotidienne en fonction des besoins et demandes de chacun. Cet accompagnement concerne : l'hygiène corporel et vestimentaire, la vie sociale, la gestion du budget, l'alimentation, la santé, les loisirs etc... Les modalités de cet accompagnement sont définies dans le projet personnalisé de chaque résident.

❖ Un panel d'activités et d'animation

L'accompagnement proposé est varié et englobe la vie sociale, culturelle et sportive afin de favoriser une meilleure inclusion sociale.

Il propose des activités collectives régulières et des sorties, auxquelles les personnes accueillies peuvent librement participer.

L'établissement accompagne également les personnes accueillies dans le choix et la préparation de leurs vacances.

L'établissement cherche à utiliser les diverses opportunités facteurs de participation et d'inclusion : Bibliothèque, piscine, activités et diverses manifestations rémoises et des communes environnantes. (Brocantes, fêtes de village...)

Des intervenants extérieurs peuvent également être sollicités pour une activité précise.

L'établissement respecte et favorise la liberté culturelle.

Les modalités d'élaboration des projets personnalisés intègrent la possibilité offerte aux résidents de prendre part à un panel d'activités organisées au regard de leurs capacités.

L'expression des demandes des résidents détermine la mise en place d'activités nouvelles, dès lors qu'elles sont réalisables dans les possibilités de la structure et de son environnement.

➤ **La lutte**

Depuis Septembre 2017, un partenariat non formalisé avec un club de Lutte d'un village à proximité du foyer, permet à des résidents de pratiquer l'activité et de participer au championnat régional et national.

➤ **La bibliothèque**

Deux professionnels de l'équipe éducative accompagnent, les résidents à la bibliothèque d'Hermonville pour leur permettre d'avoir accès à la culture

Cette activité s'adresse à des personnes sachant lire ou non.

➤ **L'esthétique**

Cette activité s'adresse à tous les résidents du foyer, à leur demande. Elle est un moment d'échange individuel et de détente. Les participants prennent conscience de leur schéma corporel. Elle permet également d'avoir une meilleure image de soi.

➤ **La cuisine éducative**

Des temps de cuisine ponctuels sont proposés aux résidents sur chaque étage,

Si l'atelier cuisine est un support d'apprentissage et de développement des capacités, elle offre aussi un moment de convivialité et d'échange. La pratique de la cuisine peut prendre des formes variables en fonction des capacités et souhaits des personnes : du réchauffage à la confection de recettes.

➤ **Le bar sans alcool**

Le foyer organise une animation Bar dans un espace spécifique 3 soirs par semaine en moyenne. Cette activité est ouverte à l'ensemble des résidents du foyer Le Relais.

Il s'agit de passer un moment de convivialité et de détente autour d'une boisson, de profiter d'une ambiance musicale, de danser, de jouer au baby-foot, aux fléchettes.

Chaque service est assuré par des résidents du foyer en fonction de leur demande ou de nos sollicitations. Outre une apparence physique convenable, il leur est demandé de prendre les commandes, de manipuler l'argent, de faire le service. Le sens relationnel est mis en avant.

Le bar n'a pas de but lucratif. L'argent gagné permet de régler les nouvelles commandes de boissons, de faire des achats d'équipements (machine à café, CD, Jeux...) et d'offrir régulièrement des soirées gratuites pour tous.

➤ **La piscine**

L'activité se déroule durant les séances publiques des différentes piscines rémoises. Elle concerne les résidents nageurs ou non. Selon leur projet, l'accompagnement est adapté.

Le but principal est de se détendre, se distraire (par le biais de jeux de balle, toboggan), maintenir ou développer ses acquis.

❖ **Accompagnement à la mise en place du projet vacances :**

En lien avec la fermeture de l'ESAT, et à la demande de l'utilisateur (en concertation avec les familles et les représentants légaux), l'équipe peut rechercher et proposer des séjours vacances "été" et "hiver". Elle accompagne l'utilisateur pour le bon déroulement du suivi des dossiers de vacances.

❖ **Prestations hôtelières :**

• **Un service de restauration :**

Le foyer d'hébergement propose une restauration par le biais d'un prestataire extérieur, réalisée sur place et répondant aux critères diététiques. Cette restauration prend en compte les prescriptions médicales et les pratiques culturelles. Les résidents peuvent exprimer leurs souhaits lors des commissions restauration réunissant des professionnels de l'établissement, et de la société de restauration. Des repas à thèmes sont régulièrement organisés.

• **Un service maintenance :**

L'établissement assure la maintenance des espaces dédiés au foyer d'hébergement.

• **Un service d'entretien des locaux**

L'entretien des chambres et des parties communes est assuré par les services d'entretien de l'établissement. Toutefois, un minimum d'entretien de la chambre est demandé au résident. Il s'agit de développer la capacité de la personne à se responsabiliser et à investir son espace privé.

L'équipe « Hygiène des locaux » de l'ESAT assure une partie de cette prestation.

• **Un service de blanchisserie**

Le linge plat et les vêtements des résidents peuvent être entretenus par la blanchisserie de l'ESAT.

• **Les Transports**

L'établissement possède un parc automobile diversifié destiné au transport des résidents pour effectuer divers accompagnements et pallier à l'éloignement des transports en commun.

Les résidents, ayant l'autonomie nécessaire, peuvent utiliser la navette Pouillon- La Neuville mise à disposition par l'ESAT.

La parole de l'utilisateur

Les repas

	Oui	Un peu	Non	Sans réponse
Je suis content(e) des heures des repas	39 (90,7%)	4 (9,3%)	0 (0%)	0 (0%)
Je suis content(e) des menus	26 (60,5%)	14 (32,6%)	2 (4,7%)	1 (2,3%)
Je peux choisir ce que je veux manger	22 (51,2%)	5 (11,6%)	16 (37,2%)	0 (0%)
Je suis content(e) de la présentation des repas	32 (74,4%)	7 (16,3%)	2 (4,7%)	2 (4,7%)
Je mange assez	34 (79,1%)	5 (11,6%)	4 (9,3%)	0 (0%)
Les éducateurs m'aident quand j'ai besoin au serf	34 (79,1%)	3 (7%)	5 (11,6%)	1 (2,3%)
Répartition des réponses	187 (72,5% des réponses)	38 (14,7% des réponses)	29 (11,2% des réponses)	4 (1,6% des réponses)

Il est compliqué de satisfaire le choix de chaque résident quant au menu toutefois le niveau de satisfaction global est bon Un changement de protestataire intervenu début contribue à élever ce niveau de satisfaction.

Le réfectoire

	Oui	Un peu	Non	Sans réponse
La salle à manger me plait	38 (88,4%)	5 (11,6%)	0 (0%)	0 (0%)
Il y a du bruit	19 (44,2%)	18 (41,9%)	6 (14%)	0 (0%)
Répartition des réponses	57 (66,3% des réponses)	23 (26,7% des réponses)	6 (7% des réponses)	0 (0% des réponses)

Les services annexes

	Oui	Un peu	Non	Sans réponse

Les éducateurs me passent les appels téléphoniques	38 (88,4%)	1 (2,3%)	4 (9,3%)	0 (0%)
Mon linge est bien lavé	41 (95,3%)	1 (2,3%)	0 (0%)	1 (2,3%)
Je voudrais laver mon linge seul(e)	18 (41,9%)	2 (4,7%)	22 (51,2%)	1 (2,3%)
J'aime les sorties proposées	41 (95,3%)	2 (4,7%)	0 (0%)	0 (0%)
Répartition des réponses	138 (80,2% des réponses)	6 (3,5% des réponses)	26 (15,1% des réponses)	2 (1,2% des réponses)

Malgré une prestation "lingerie" appréciée, 41% des résidents souhaiteraient pouvoir entretenir leur linge eux-mêmes.

Le projet de réhabilitation tiendra compte de ce besoin en proposant un espace buanderie.

- **La sécurité**

L'établissement satisfait aux normes de sécurité en vigueur. Tout le personnel est formé à la sécurité et aux premiers secours (formations SST tous les deux ans et manipulation d'extincteur chaque année).

Durant la nuit, la surveillance est assurée par du personnel formé, surveillant de nuit.

Un portail doté d'un interphone protège les lieux. Le résident est libre de sortir de l'établissement.

AXES D'AMELIORATION

La création d'un espace buanderie éducatif au sein du foyer d'hébergement sera prévu lors de la réhabilitation.

Une cuisine éducative sera également prévue dans le but de favoriser l'autonomie des résidents en vue d'une intégration au SAVA.

2- L'organisation interne de l'offre

a. L'admission et l'accueil

L'ADMISSION EST REALISEE EN DEUX TEMPS :

- PRE ADMISSION

En amont de l'admission de la personne (sauf en cas d'accueil d'urgence), des périodes de stages ou accueil temporaires sont organisées.

Lorsque la personne se voit proposer une place d'hébergement, une visite de pré admission est organisée. Elle consiste à visiter l'établissement, rencontrer le personnel et transmettre des informations concernant le fonctionnement du foyer. Lors de cette visite, sont également recueillis les habitudes de vie, les souhaits et les besoins de la personne pour la réalisation du contrat de séjour.

En parallèle de son activité habituelle, le foyer d'hébergement est aussi amené à accueillir des personnes voulant expérimenter la vie en foyer. Un éducateur spécialisé est missionné pour accompagner, encadrer et programmer les stages et accueils temporaires, qui sont fréquents sur l'établissement.

Ces différents stages de découverte s'organisent avec l'ESAT, les établissements médico sociaux, (IME, foyer de vie), les partenaires sociaux mais aussi avec les familles.

Des accueils temporaires peuvent être proposés aux travailleurs d'ESAT dont les parents sont vieillissants en vue d'un futur accueil permanent à la résidence ou de permettre un temps de répit.

- ADMISSION :

A la date d'admission, le foyer d'hébergement devient le lieu de vie du résident, « **son chez lui** ».

Les outils de la loi 2002-2 et notamment : Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie sont remis au résident. L'équipe éducative veille à ce qu'il bénéficie d'un accueil chaleureux et convivial.

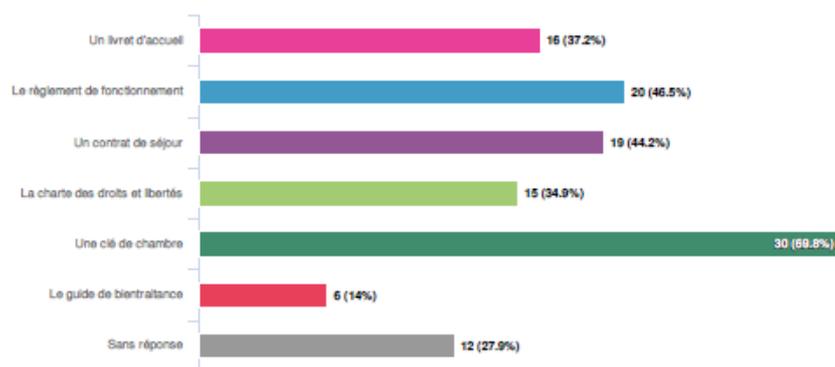
A l'admission, le contrat de séjour est remis au résident pour signature ainsi que la clé de sa chambre.

Un référent éducatif est désigné pour l'accompagner dans son parcours.

La parole de l'utilisateur

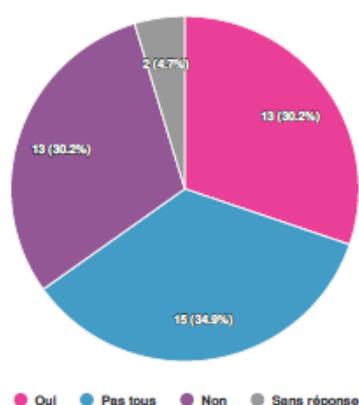
30. Quand j'arrive, on me donne

31 réponses



31. Je connais ces documents

41 réponses



AXES D'AMELIORATION

Il est nécessaire de réussir à travailler en amont avec les IME le dossier de la personne accueillie (mise en place d'une protection juridique, ouverture des droits CAF, ouverture d'un compte bancaire etc...).

Tous les documents administratifs de la loi 2002-2 sont à réactualiser et retranscrire en FALC

Pour mieux impliquer les résidents dans l'accueil des nouveaux arrivants, un résident référent est à nommer

Il faut de nouveaux outils en vue d'améliorer l'intégration du nouveau résident : Une fiche « journée type au foyer » en FALC.

Pour favoriser la projection, il faudrait organiser des retours d'expérience, des tutorats, des réunions entre les anciens résidents du foyer et les résidents actuels. A l'inverse, les résidents du foyer pourraient partager leur expérience auprès des jeunes en IME ou autre personnes désireuses de venir au foyer.

b. Le projet personnalisé

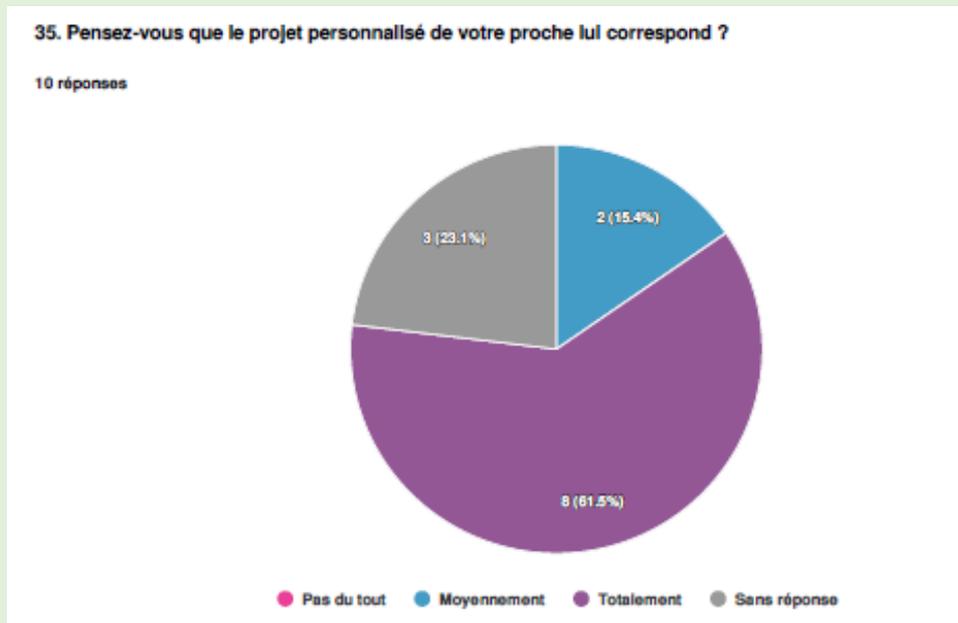
L'élaboration du projet personnalisé doit permettre de recueillir les besoins et les attentes de la personne afin de préparer des réponses concertées et appropriées. Celui-ci est réalisé en équipe pluridisciplinaire ce qui garantit une réponse globale et adaptée aux besoins de la personne.

Le Projet Personnalisé retrace l'évolution de la personne sur l'année et met en perspective son projet de vie. Il est élaboré selon une méthodologie qui a été réactualisée en 2019 et déployée sur l'ensemble du pôle Habitat et intégration dans la cité. Il est réalisé de façon annuel avec un bilan intermédiaire est réalisé à mi-parcours.

La personne accueillie est actrice de son projet de vie. « le respect du libre choix » reste un principe fondamental.

Le projet personnalisé est élaboré conjointement avec l'utilisateur et une lecture lui est faite avant signature.

La parole de la famille



Les familles sont concertées dans l'élaboration du projet personnalisé de leur proche selon les objectifs à atteindre. L'évaluation des PP est réalisée par l'éducateur référent. La famille n'est pas associée à cette évaluation.

AXES D'AMELIORATION

Une grille d'évaluation quantitative des besoins élaborée à un niveau associatif serait un support facilitant le travail des équipes dans la caractérisation du public accompagné et l'élaboration des objectifs du projet.

Une meilleure évaluation du profil des usagers accueillis (réfrentiel ANAP) par la psychologue sera nécessaire à l'avenir pour mieux évaluer les besoins du public.

IL doit être proposé au résident de pouvoir être présent lors de la réunion concernant son projet personnalisé.

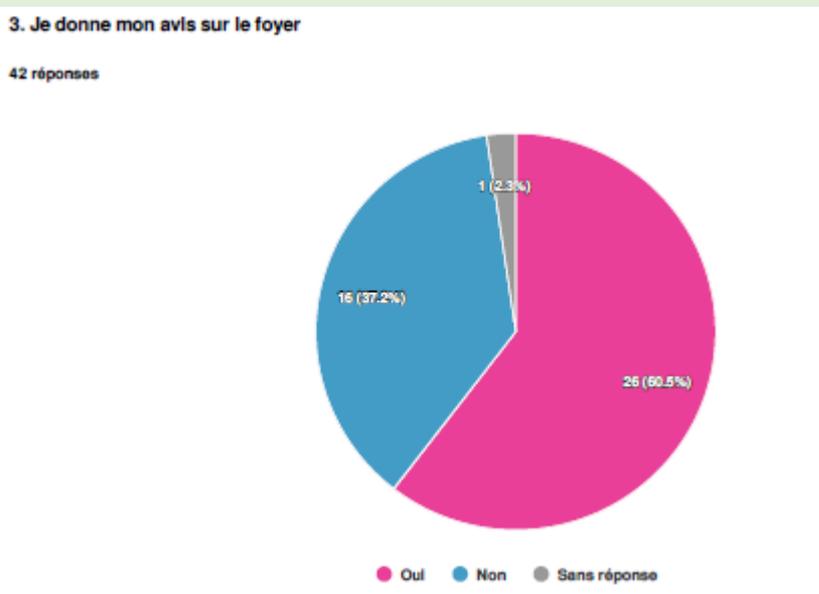
c. L'expression et la participation des usagers

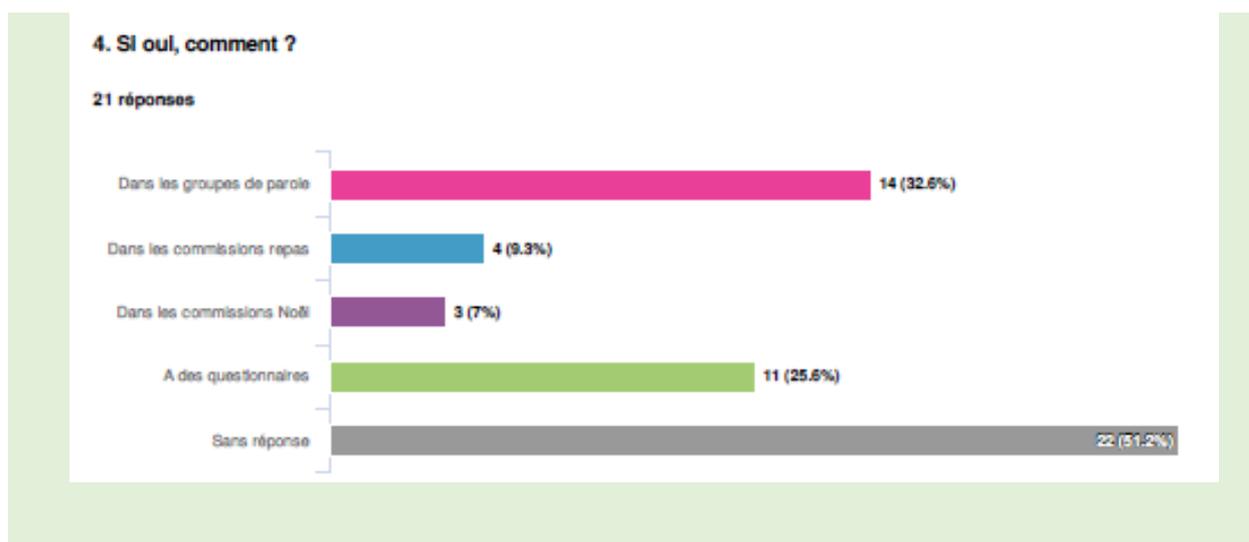
Au foyer d'hébergement l'expression et la participation des usagers est favorisée par

- Des temps d'échange, d'expression et d'information au niveau de chaque unité de vie,
- Des rencontres individuelles avec le résident,
- Des réunions mensuelle entre les usagers et le chef de service,

A l'issue des réunions formelles : Commissions, CVS, groupes de parole, un compte-rendu rédigé en FALC est mis à la disposition des résidents.

La parole de l'utilisateur





AXES D'AMELIORATION

Afin de répondre aux attentes des résidents des réunions mensuelles entre les usagers et le référent animation se tiendront.

La possibilité de mettre en place une boîte à idée est envisagée pour que chacun avec son moyen de communication puisse faire part de ses souhaits.

Les affichages mis à disposition des résidents sont à regrouper sur un panneau central. L'objectif est de leur permettre de se repérer dans les différentes activités et dans l'organisation de la vie au foyer d'hébergement

Les usagers pourraient être informés de la présence des professionnels (éducateurs, surveillants de nuit) par le biais d'un planning adapté à leur compréhension (photo des professionnels).

Des moyens de communication diversifiés sont à utiliser afin de répondre aux besoins des résidents (ex : macaton, Langue des signes etc...)

Les personnes accompagnées doivent être associées à la traduction des documents en FALC

Des enquêtes de satisfaction annuelles à l'attention des usagers et familles pourraient être mises en place.

3- La vie au quotidien des usagers

Pour rappel, les résidents sont des travailleurs d'ESAT de fait du lundi au vendredi les journées sont rythmées par la vie professionnelle. Le cas échéant, le SAJ propose des activités en journée.

Entre **7 heures 30 et 8heures 50** : Petit déjeuner.

Entre **9 heures et 17 heures** : accueil à l'ESAT ou au SAJ selon le projet personnalisé de la personne.

A partir de 17 heures : temps libre, accompagnement médical, activité de loisirs encadrée ou non, en interne ou en externe.

A 19h00 : dîner en salle réfectoire ou sur les étages.

Le week-end et jours fériés

A compter du vendredi après le travail, les résidents ont la possibilité de rejoindre leur famille, de visiter leurs ami(e)s ou de rester au foyer d'hébergement. Diverses activités et accompagnements (courses, vêtue, médicaux) en lien avec leur projet personnalisé mais aussi selon leurs envies leurs sont proposées.

Les familles, proches et ami(e)s ont la possibilité de visiter les résidents.

8h30 à 10 h00 : Petit déjeuner.

A 12h00 : déjeuner

A 19h00 : diner

4- L'ancrage territorial de l'établissement / du service

a. L'ouverture sur l'extérieur

A ce jour, divers partenariats sont mis en place pour répondre aux besoins et attentes des résidents :

- En fonction des besoins de la personne, le foyer d'hébergement travaille particulièrement avec le secteur de la santé, notamment :

Avec un médecin généraliste qui effectue des visites dans l'enceinte de l'établissement.

Le réseau para-médical local : kinésithérapeute, infirmier, dentiste, pédicure, sophrologue, (prestation sur place).

Le secteur public et privé de psychiatrie notamment un psychiatre de la maison de santé de Merfy, ainsi que des spécialistes des CMP et cliniques de Reims.

Le service de gérontologie du CHU

Le CMPS (centre marnais de promotion de la santé).

- Des partenaires pour des soins esthétiques : coiffeur (sur place)
- Des partenaires concernant des prestations de services : transports adaptés : tréma, mobulys..
- L'Intégration dans la cité met en exergue l'importance de développer une vie citoyenne via un partenariat avec La mairie de Pouillon mais aussi les différentes associations environnantes (club de lutte courcy), bibliothèque d'Hermonville, cabinet médical... ect.

AXES D'AMELIORATION

La situation géographique du foyer d'hébergement est un frein à l'intégration dans la cité de nos résidents. La création d'un foyer hors mur au sein de l'agglomération rémoise permettra de favoriser l'autonomie des résidents tout comme leur vie citoyenne.

Une recherche de partenariats avec des auto-écoles pour renforcer l'autonomie dans les déplacements.

Le choix des résidents doit être respecté concernant les activités à l'extérieur de Pouillon, ainsi que concernant les praticiens de santé.

L'information concernant la vie associative de l'agglomération rémoise et Pouillon, les manifestations, les portes ouvertes, les salons etc. doit être améliorée.

b. Les perspectives de partenariat

On note que de nombreux réseaux sont mobilisés au sein du Foyer d'hébergement mais ils ne sont pas toujours contractualisés, mais la récurrence des contacts permet une *bonne connaissance réciproque*.

➤ PARCOURS DE VIE

Assurer la continuité du parcours de vie de la personne accueillie en renforçant le partenariat avec les établissements d'accueil associatifs et hors associatifs.

➤ INCLUSION DANS LA CITE

✓ POUILLON :

Mettre en place une convention bipartite avec la mairie de Pouillon pour bénéficiers de ses infrastructures. Et à l'inverse permettre à ses habitants de bénéficiers des nôtres (parcours moteurs, salles).

✓ SAVA REMAVERT :

Mettre en place une convention avec le cabinet médical de proximité.

Mettre en place une convention avec les différentes infrastructures associatives pour favoriser l'intégration dans la cité.

➤ ACCOMPAGNER LA MONTEE EN COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

Mettre en avant notre organisation dynamique, en mettant en place une convention type « site qualifiant » avec les organismes de formation (IRTS, CREAL...).

Mettre en place des conventions pour favoriser l'immersion professionnelle des personnes en recherche d'emploi type (pôle emploi, mission locale).

Sensibiliser les établissements sanitaires à l'accompagnement d'une personne en situation d'handicap, déficient intellectuel.

➤ PARTENAIRES DE SANTE

Développer le partenariat avec les professionnels de santé de l'agglomération afin de favoriser le libre choix du résident.

Partie 4 Les principes d'intervention

1. Les sources des principes d'intervention

Le code de l'action sociale et des familles encadre le fonctionnement légal des foyers d'hébergement.

Les pratiques professionnelles s'inscrivent dans l'esprit de la loi du 2 janvier 2002. La personne est au cœur du dispositif la concernant et tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter l'expression de ses demandes et leurs prises en compte (dans la réponse éducative)

L'équipe s'appuie sur la loi de 11 février 2005 et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles afin de mettre en place des modes de compensation du handicap. L'objectif étant de favoriser au maximum le libre choix de la personne et son autonomie (« *droit de rester le plus longtemps possible à son domicile* »).

Les recommandations de l'HAS concernant le respect de la vie privée et de l'intimité des usagers sont acquises.

AXES AMELIORATION

Accompagnement des équipes dans la compréhension et l'appropriation des outils réglementaires.

2. La gestion des paradoxes

- **Travailler l'autonomie /inclusion dans la cité/ Pouillon**

L'accompagnement visant à favoriser l'autonomie des résidents est complexifié par la situation géographique du foyer d'hébergement.

Eloigné des commodités, non desservi par les réseaux de transport, le foyer d'hébergement ne favorise pas l'inclusion dans la Cité.

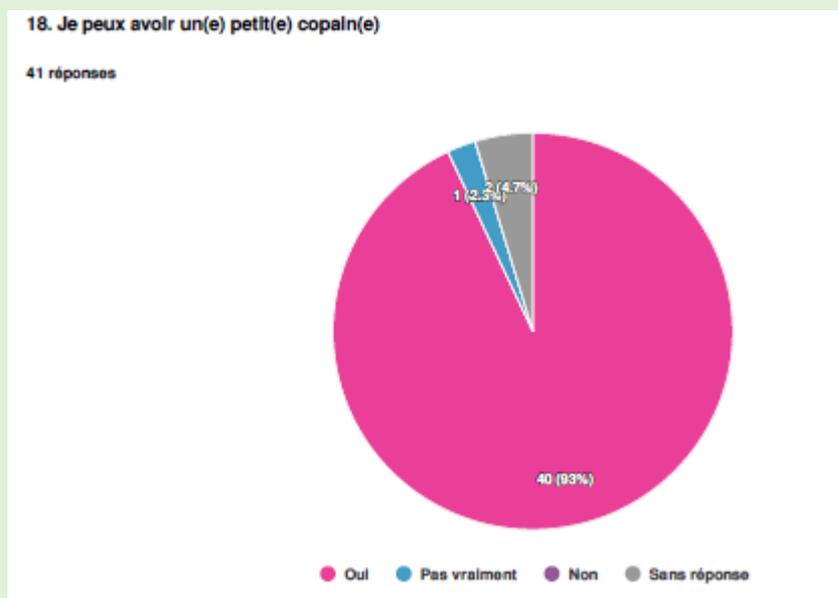
- **Travailler la vie affective et sexuelle / pas de chambre de couples.**

Permettre les relations de couples est difficile compte tenu de la configuration des locaux (pas de chambre de couple).

La promiscuité au sein du foyer ne favorise pas l'intimité du couple.

Nous favorisons l'inclusion, toutefois les personnes du milieu ordinaire ne peuvent « dormir » au foyer

La parole de l'utilisateur



Les usagers sont informés de leurs droits concernant leur vie affective et ceci est respecté par l'équipe ce qui explique le taux de réponse largement positif

- Autodétermination et consentement éclairé.

Le foyer d'hébergement se trouve parfois tiraillé entre le choix des résidents, les souhaits des familles, et la réglementation et le fonctionnement du foyer. Dans ce cas, la médiation d'un tiers (administrateur référent) peut être sollicitée.

- Problématique de soins de plus en plus présente pour un établissement non médicalisé

Le foyer d'hébergement est un établissement médico-social non médicalisé. Or la réalisation des accompagnements médicaux sont de plus en plus prégnants pour les salariés de fait du vieillissement des résidents mais aussi par respect des choix des praticiens des résidents.

Le foyer d'hébergement est la résidence principale de l'utilisateur toutefois les contraintes de planning des salariés ne leur permettent de circuler librement la journée. Un usager qui voudrait travailler à temps partiel est aujourd'hui accueilli au SAJ

AXES D'AMÉLIORATION

Il est nécessaire de renforcer les échanges, la communication avec les familles et les représentants légaux

Certaines habitudes de vie, habitudes culturelles, culturelles et alimentaires ne sont pas aujourd'hui respectées au sein de l'établissement.

Bien que les usagers du SAVA soient des résidents autonomes, ils peuvent bénéficier d'un temps partiel, auquel cas des solutions sont à envisager pour occuper leur temps libre au sein des appartements externalisés.

3. Le travail en équipe

Les équipes s'appuient sur une transmission des informations assurant une qualité de suivi des personnes accompagnées.

Le management mis en place favorise le dialogue, la prise d'initiative du salarié tout en posant un cadre lié à la réglementation et fonctionnement du service.

Nombre de réunions sont mises en place (réunion de cadres, de service, ESAT/FH, réunion d'étage, réunion SAJ/ESAT afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

AXES D'AMELIORATION :

Afin de donner sens et de tirer profit des expériences de chacun dans l'accompagnement des résidents, des séances d'analyse des pratiques sont à mettre en place.

Un outil de recensement des partenaires / praticiens est à construire.

Les temps de coordination sont à planifier afin de maintenir le lien entre les professionnels du SAVA et du FH.

L'arrivée des stagiaires et de nouveaux professionnels par une meilleure communication entre les membres de l'équipe en amont de l'accueil.

L'organisation de travail au sein de l'équipe est à réorganiser en nommant des référents mission.

Un livret d'accueil est à remettre aux stagiaires, remplaçants et nouveaux salariés.

1. L'organisation et la coordination des soins

Détailler la composition de l'équipe pluridisciplinaire et les modalités de coordination des différents professionnels entre eux et avec les partenaires extérieurs. (réunion, fréquence, modalités de transmission,...).

Indiquer les relations avec les professionnels libéraux (voire les conventions et partenariats avec des hôpitaux)

Le foyer d'hébergement est un établissement médico social non médicalisé. Toutefois, il bénéficie d'une intervention d'une infirmière à temps partiel 0.33 ETP. Elle travaille en collaboration avec l'infirmière du SAMSAH qui est un soutien et qui la remplace lors de ces congés.

Elle réalise un travail en collaboration concernant des actions de préventions

Au quotidien, le foyer d'hébergement fait appel à des intervenants extérieurs ; Infirmières, kinésithérapeutes, pédicure, médecin traitant. Le résident a la possibilité de consulter les praticiens de son choix : psychiatre, CMP, dentiste, gynécologue, ophtalmologue.

Dès l'instant où un résident est en convalescence (avec nécessité de soins), il est accueilli en foyer médicalisé ou en soins de suite au CHU.

2. Prise en charge des urgences

Il existe un certain nombre de procédures écrites au niveau du pôle, mais les éducateurs ne sont pas toujours au courant de l'endroit où ils peuvent les consulter.

3. Lutte contre la douleur

Nous n'utilisons pas d'échelle d'évaluation de la douleur.

Les échelles proposées pour les personnes en situation de handicap complexes à mettre en place et à comprendre (ex : San Salvador qui nécessite l'établissement d'une description détaillée du comportement habituel de la personne).

Les usagers du FH sont tous capables d'exprimer leur douleur.

4. Lutte contre les troubles nutritionnels et la déshydratation

A la demande de l'utilisateur, il peut être accompagné par un médecin nutritionniste ou une diététicienne à l'extérieur de l'établissement.

Le prestataire repas se conforme aux préconisations du médecin pour mettre en place un régime adapté, textures adaptées

5. Accompagnement des personnes en fin de vie

Nous n'avons pas eu à gérer ce type de situation à ce jour, néanmoins nous pourrions avoir recours à l'équipe d'Hospitalisation à domicile (HAD) et/ ou l'équipe mobile en soins palliatif du CHU.

6. Prévention du risque infectieux

En lien avec la prévention liée à la crise sanitaire, l'ensemble des usagers et professionnels ont été formés au respect des gestes barrières au mois de mai 2020.

Des vidéos ont également été projetées à l'accueil du FH afin de favoriser des rappels réguliers.

Des masques et solution hydro-alcoolique sont mis à disposition et l'hygiène des locaux a été renforcée.

AXES D'AMÉLIORATION

Pour faciliter le fonctionnement quant à l'accompagnement médical des résidents, il serait pertinent d'être doté d'un temps de personnel soignant supplémentaire.

Différents partenariats sont à mettre en place, notamment avec une maison médicale ou avec les services hospitaliers.

Les outils mis à disposition de l'infirmière (DUI, logiciel spécialisé) sont à faire évoluer pour plus d'efficacité et un meilleur suivi du parcours de soins des usagers.

Dans le cadre du travail du groupe santé du pôle, l'Information et la formation des résidents et des professionnels sur différentes thématiques liées à la prévention est à poursuivre avec un planning annuel.

L'intervention de « La maison de la nutrition » permettra de former une partie des professionnels éducatifs Elle a pour but de donner conseils au personnel pour accompagner au quotidien nos usagers.

L'infirmière testera différents supports pour aider à l'évaluation de la douleur.

6 Les ressources et moyens mobilisés

1. Les ressources humaines

a. Les compétences

1.1. Les effectifs

Fonction	ETP
Directrice de pôle	0,35
Directrice-adjointe	0.60
Chef de service	1,00
CESF	0.33
Educateur sportif	0.23
Educateur spécialisé	5,60
Moniteur éducateur	6,00
Infirmière	0,33
AES	6,00
Surveillant de nuit	4.40
Secrétaire	0,50
Maitresses de maison	2,00
Agent technique	1,00
TOTAL	28,34

1.2. L'équipe éducative

L'équipe est répartie, pour deux ans, par étage. À chaque étage, les professionnels sont référents de quatre à six résidents chacun. Le changement biennal permet d'impulser une nouvelle dynamique aux projets personnalisés, de nouveaux contacts avec les familles. Cela permet un renouveau dans le relationnel éducatif et garantit une meilleure dynamique interne (prévention quant à l'usure professionnelle, limitation de la portée des éventuels conflits...)

Des fiches de postes spécifiques ont été réalisées pour chaque formation représentée au sein de l'équipe, en conformité avec la convention collective appliquée dans les établissements de l'association gestionnaire.

1.2.1. L'Accompagnant Educatif et Social

Ils contribuent à l'évaluation et à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'utilisateur. Ils veillent au bien-être et au confort des personnes en prenant en compte les situations particulières.

Ils accompagnent les résidents dans la réalisation des actes de la vie quotidienne notamment les soins primaires.

Ils participent à l'élaboration du contenu, à la mise en œuvre, l'évaluation et le réajustement les projets personnalisés, en collaboration avec les différents intervenants du projet.

1.2.2. Les moniteurs éducateurs

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, ils assurent des actions de formation à l'autonomie et contribuent à l'accompagnement personnalisé au quotidien des personnes suivies.

Ils élaborent le contenu, mettent en œuvre, évaluent et réajustent les projets personnalisés, en collaboration avec les différents intervenants du projet.

1.2.3. Les éducateurs spécialisés

Par une approche globale de la personne, élaborent, formalisent, mettent en œuvre, évaluent et réajustent les projets personnalisés, en collaboration avec les différents intervenants auprès de l'utilisateur.

Ils coordonnent ainsi les différents acteurs du projet.

L'éducateur spécialisé formalise les écrits professionnels ainsi que les outils d'évaluation et d'analyses situationnelles.

1.2.4. Les surveillants de nuit

Les surveillants assurent chaque nuit la sécurité des personnes et des biens au sein de l'établissement.

Ils assurent également un relais téléphonique pour les résidents de l'appartement de socialisation, ainsi que pour les usagers du service d'accompagnement à la vie sociale vers le cadre d'astreinte.

Un temps de liaison est prévu avec l'équipe de l'hébergement à la prise de service.

AXES D'AMELIORATION

Un livret d'accueil à destination de l'ensemble des professionnels remplaçants est à mettre en place, particulièrement pour les surveillants de nuit.

Les professionnels sont également à former à l'utilisation d'outils collaboratifs informatisés.

b. Les temps de réunion

Les réunions institutionnelles permettent d'assurer le suivi et la cohérence des réponses apportées aux demandes des personnes accueillies. Elles favorisent le bon fonctionnement du service.

TYPE DE REUNION	OBJET	PERIODICITE	PARTICIPANTS
REUNION CADRES	<i>Transmission d'informations ascendantes et descendantes. Favoriser l'appropriation des politiques sociales et les textes de référence. Commission d'Amélioration continue qualité (Analyse des fiches d'incidents, etc...).</i>	<i>1x/mois.</i>	<i>- Chefs de service - Direction des établissements et pôle - Invité en fonction d'une thématique à développer.</i>
REUNION DE SERVICE	<i>Revue de l'organisation du service. Espace d'échange avec les équipes.</i>	<i>Bi mensuelle</i>	<i>- Equipe éducative de jour - Chef de service - Direction d'établissement</i>
REUNION ETAGE	<i>Favoriser la proximité</i>	<i>Bi Mensuelle</i>	<i>- Equipe éducative restreinte (étage concerné)</i>
REUNION SAVA	<i>Favoriser la proximité</i>	<i>Hebdomadaire</i>	<i>- Equipe éducative restreinte (SAVA)</i>

<i>REUNION DE PROJET PERSONNALISE</i>	<i>Présentation du projet personnalisé du résident selon le planning établi.</i>	<i>Hebdomadaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Référent de l'utilisateur</i> - <i>Equipe éducative</i> - <i>Cheffe de service</i>
---------------------------------------	--	---------------------	---

c. Le plan de formation

La professionnalisation des équipes permettra de répondre au plus près à l'évolution du public accueilli et à ses attentes.

Chaque année un recueil des besoins en matière de formation (individuelle ou collective) des salariés est réalisé au niveau associatif. Les entretiens professionnels viennent également compléter ce recueil.

Un arbitrage est ensuite réalisé, prenant en compte le budget alloué à la formation, les thématiques définies comme prioritaires par l'Association et le pôle et les besoins individuels.

Les professionnels sont formés sur les concepts de bientraitance et le respect de l'intimité des usagers.

Une partie des professionnels sont formés au FALC (Facile A Lire et Comprendre) et le mettent en applications dans la rédaction de documents individuels et communs pour le service.

Des formations ont également eu lieu tout au long de l'année pour l'accompagnement des cadres et des secrétaires au développement des logiciels métiers (DUI et planning first).

Ces dernières années, les axes prioritaires ont été :

- Le vieillissement des personnes handicapées.
- L'autisme.
- Approche des troubles psychiques.

AXES D'AMELIORATION

Favoriser l'évaluation des actions de formation et de l'acquisition de compétences.

Des modalités de restitution des connaissances acquises aux autres professionnels sont à organiser.

2. Les moyens logistiques

a. Les locaux

Mettre en place une étude de faisabilité pour réhabiliter le foyer et répondre ainsi aux besoins des résidents et normes en vigueur.

Revoir la signalétique du foyer d'hébergement (au sein de l'établissement mais aussi dans le village de Pouillon et ses alentours).

b. Les véhicules

Le foyer d'hébergement est doté de 5 véhicules permettant de répondre aux besoins du service. L'établissement possède trois véhicules et deux autres sont empruntés à l'ESAT.

Le cas échéant, les véhicules de l'ESAT restent à la disposition de l'établissement.

Description du nombre et les typologies de véhicules

- 2 véhicules 5 de places
- 3 véhicules de 9 places

c. Le parc informatique et les équipements

Les outils informatiques ont récemment été renouvelés par l'achat d'ordinateurs fixes pour chaque équipe éducative. Des web Cam et des micros sont également à la disposition des équipes et des résidents.

La maintenance informatique est renforcée par un prestataire extérieur.

Le suivi du renouvellement du parc informatique et équipement est assuré par les services généraux.

AXES D'AMELIORATION

Des ordinateurs sont à mettre à disposition des résidents.

Renforcer l'acquisition de matériel (tablettes, PC portable) pour l'équipe éducative.

Un plan d'investissement à 5 ans doit être suivi et réalisé pour éviter l'obsolescence du matériel et assurer un renouvellement adéquat des équipements.

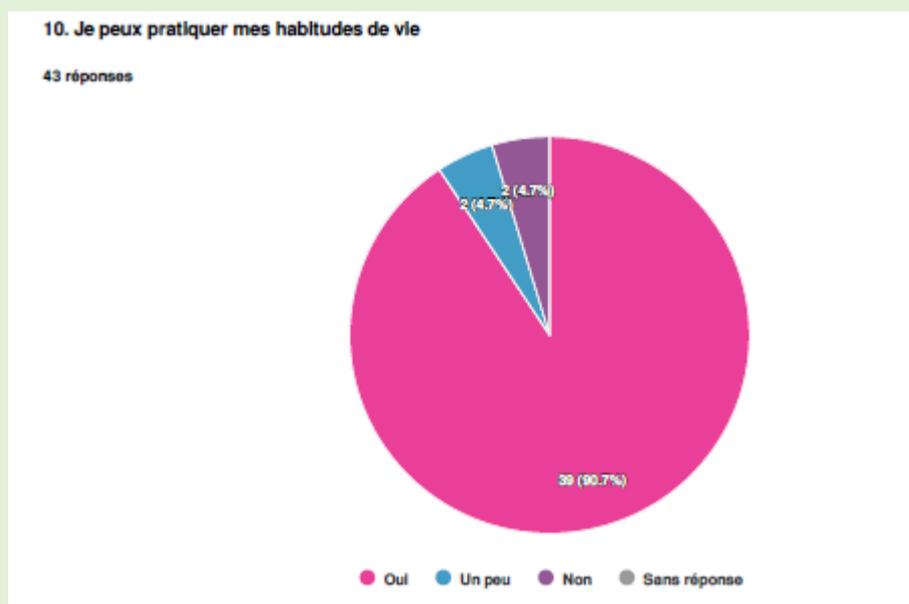
Mettre en place une étude de faisabilité pour réhabiliter le foyer et répondre ainsi aux besoins des résidents et normes en vigueur.

Revoir la signalétique du foyer d'hébergement (au sein de l'établissement mais aussi dans le village de Pouillon et ses alentours).

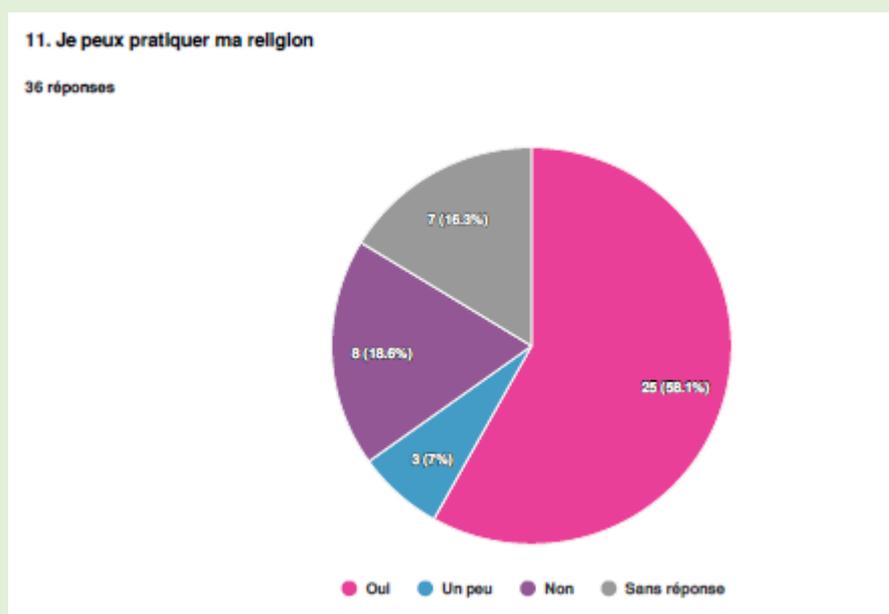
a. La mise en œuvre des droits des usagers

Les outils de la loi 2002-2 sont régulièrement remis à jour et améliorés. Ils existent partiellement sous forme FALC. Ils sont remis au résident le jour de son admission via une mallette.

La parole de l'utilisateur

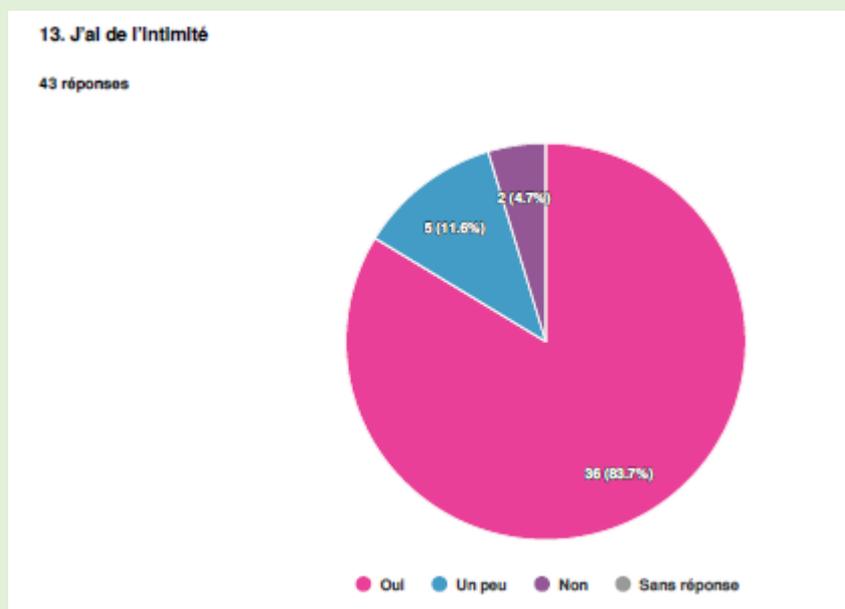


La grande majorité des résidents estime que ces habitudes de vie sont respectées.



La majorité estime pouvoir pratiquer sa religion, toutefois certains usagers estiment ne pas pouvoir la pratiquer : Nous pensons qu'il s'agit d'un empêchement matériel (se rendre dans une église par exemple) qu'un empêchement idéologique.

L'intimité et les droits des usagers sont respectés par les professionnels. Ils s'assurent par ailleurs de conserver un positionnement distancié par rapport aux personnes qu'ils accompagnent.



Les résidents estiment majoritairement avoir de l'intimité et ce malgré des sanitaires partagés. La quasi-totalité des résidents estime également que les informations à caractères secrets les concernant sont respectées

AXES D'AMELIORATION

Le droit à une vie affective et sexuelle et le droit à la pratique religieuse sont respectés dans la mesure où cela n'entre pas en contradiction avec la réglementation et dans les limites imposées par un habitat collectif.

Revoir la procédure d'accès au dossier de l'utilisateur (du fait de la mise place du DUI (dossier informatisé)

Prévoir une meilleure information sur les droits des usagers : droit de vote, protection juridique, pratiques religieuses et culturelles, meilleure information sur la citoyenneté (exemples : documentaires, reportages, activités interactives etc.).

Diffuser la charte Romain Jacob.

b. La bientraitance

Une démarche bientraitance s'est initiée en 2019 avec la mise en place d'un COPIL associatif regroupant des professionnels formés à la démarche.

Les professionnels connaissent l'existence d'un guide bientraitance.

L'organisation permet aux équipes et usagers de questionner les pratiques, les conditions de travail offrent la possibilité d'une vigilance réciproque. La qualification des professionnels intervenants autour des usagers permet une qualité d'accompagnement. Les surveillants de nuit effectuent également une formation de surveillants de nuit qualifiés.

L'organisation mise en place (renouvellement par étage de l'affectation des membres de l'équipe éducative tous les deux ans) a pour objectif de prévenir l'usure professionnelle, ce qui garantit au résident la possibilité d'avoir des interlocuteurs variés au long de son parcours de vie.

Les usagers sont informés individuellement sur leurs droits. Des espaces de parole individuels et collectifs existent, permettant de mettre en mot la pratique, donc de prendre du recul (réunion d'information et d'échange avec la cheffe Service, CVS, relation privilégiée avec le référent éducatif, disponibilité de la hiérarchie et de la psychologue, de l'infirmière, contacts facilités avec les représentants légaux).

Il existe une procédure de signalement des actes de maltraitance.

AXES D'AMELIORATION :

Mettre en place une veille réglementaire.

Poursuivre l'analyse des pratiques et en exploiter le contenu afin d'améliorer l'accompagnement des résidents.

c. La démarche qualité

Les risques professionnels :

Les Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sont remis à jour tous les ans.

Le dernier a été réactualisé en 2020 et a été créé directement sur le logiciel qualité de l'Association, ce qui permet de suivre le plan d'actions.

L'agent technique de la structure est sous la supervision du Chef de service afin de dérouler ce plan d'action.

AXES D'AMELIORATION :

Le suivi du plan d'action du DUERP pourrait être effectué régulièrement dans l'année, pour s'assurer au mieux de l'avancée des actions.

La gestion des incidents et des évènements indésirables :

L'association des papillons Blancs en champagnes a fait le choix de recenser tous les incidents liés à l'accompagnement, quels que soit leur typologie. Tous les salariés ont accès au logiciel qui permet de réaliser ces signalements. Ceux-ci sont analysés et traités selon un process spécifique, sous la responsabilité du chef de service et la Direction. Toutes les fiches d'incident sont analysées en réunion cadres une fois par mois.

Les incidents qui relèvent des cas définis par l'ARS sont déclarés par la Direction sous la forme d'évènements indésirables, transmis aux autorités compétentes et traités avec l'aide de celles-ci.

Il existe un registre des plaintes en libre accès dans les locaux du service. Tous usagers, familles, représentants légaux, visiteurs, ont la possibilité d'y écrire leur doléance sur le registre des plaintes.

L'évaluation des projets personnalisés

Le chef de service est garant du respect de ces obligations réglementaires. La méthodologie de projet prévoit un bilan étape des projets à 6 mois et une réactualisation de celui-ci à un an.

Le rapport d'activité :

Le rapport d'activité, établi par la DIRECTION décrit pour l'année précédente l'activité et le fonctionnement de l'établissement.

Il permet d'interroger régulièrement les pratiques mises en œuvre.

L'évaluation interne

La dernière évaluation interne a été réalisée en 2014.

Le plan d'amélioration, décliné au travers des fiches actions correspond à la feuille de route du service du foyer le RELAIS en matière d'amélioration continue pour les 5 années à venir.

Des fiches actions sont effectives par rapport aux objectifs.

Dans les groupes de travail ont été impliqués des représentants du CVS.

Les personnes accompagnées, leurs familles ont été associées à la démarche d'évaluation à travers l'exploitation des comptes rendus des CVS, des enquêtes de satisfaction.

L'évaluation externe

Une évaluation externe a été réalisée en 2014.

Partie 8 Les objectifs d'évolution et de développement

Le plan d'action ci-joint se déclinera sur les cinq prochaines années. Le détail des actions avec les échéances et le pilote de chaque sous objectif sera défini et enregistré dans un outil de suivi. Il fera l'objet d'une actualisation trimestrielle et d'une revue annuelle.

Fiches action	Objectifs de la fiche action	Echéance	
<p style="text-align: center;">Les dynamiques de parcours des usagers</p>	<p><u>OBJECTIF 1 : Améliorer auprès de l'ensemble des usagers et leurs proches la connaissance des possibilités en termes de parcours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la projection, Organiser des retours d'expérience, des tutorats, des réunions entre les anciens résidents du foyer et les résidents actuels. A l'inverse, les résidents du foyer pourraient partager leur expérience auprès des jeunes en IME ou autre personnes désireuses de venir au foyer. - Accompagner systématiquement les résidents sur les portes-ouvertes des établissements susceptibles de répondre à leur projet de vie. - Mettre à la disposition des résidents et de leurs proches des plaquettes d'information concernant les autres établissements associatifs et hors association. <p><u>OBJECTIF 2 : Renforcer notre partenariat avec les ESAT autour du départ en retraite de la personne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Former des référents retraite sur le Foyer le Relais via l'Association Un avenir après le travail. - Prévoir des temps d'échange avec les ESAT autour de l'anticipation des départs en retraite des travailleurs. - Travailler les orientations MDPH des futurs retraités en lien avec l'ESAT. 	<p>Décembre 2023</p> <p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2024</p>	
	<p><u>OBJECTIF 3 : AMELIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA VIE DE L'ETABLISSEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la famille dans la compréhension des différents dispositifs d'habitats proposés au sein du foyer d'hébergement - Renforcer les échanges, la communication avec les familles et les représentants légaux via les outils de communication associatifs (l'écho des Papillons Blancs, Facebook, transmission des comptes rendu des CVS) et plaquette de présentation de l'établissement. 	<p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2024</p>

<p>La place de l'entourage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Documenter au quotidien les actions éducatives menées au sein des établissements. - Recueillir l'avis des familles par le biais de supports et d'outils diversifiés. <p>OBJECTIF 4 : ASSOCIER L'ENTOURAGE POUR QU'IL DEVIENNE UNE RESSOURCE DANS LE PROJET DE VIE DU RESIDENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser des temps de rencontre entre la Direction, l'équipe éducative et l'entourage. - Formaliser des temps de rencontre entre la psychologue et l'entourage. - Organiser une fois par an une réunion avec l'ensemble des familles au sein de l'établissement. - Organiser au moins deux temps festifs dans l'année auxquels sont conviées les familles. - Associer les administrateurs référents aux réunions administrateurs, CVS, commission d'admission etc... 	<p>Décembre 2025</p> <p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2025</p>
<p>L'expression et la participation des usagers</p>	<p>OBJECTIF 5 : AMELIORER L'AUTOREPRESENTATION DES USAGERS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression « libre » par la mise en place de réunions mensuelles entre les résidents et le chef de service. - Permettre la participation des usagers dans les « commissions menus ». - Créer une commission animation pour recueillir les attentes des usagers et co-élaborer le planning d'animation. <p>OBJECTIF 6 : DIVERSIFIER et ADAPTER LES MOYENS D'EXPRESSION DE L'USAGER AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les familles et les résidents quant à l'utilisation du registre des plaintes et des réclamations. - Mettre en place des enquêtes de satisfaction semestriels pour évaluer les activités proposées. - Recueillir l'avis des résidents par le biais d'outils adaptés à l'expression et niveau de compréhension : enquêtes de satisfaction, une boîte à idée, - Informer les usagers concernant la vie de l'établissement par le biais d'un affichage adapté à leur compréhension. - Inclure systématiquement le résident dans la traduction des documents en FALC. 	<p>Juin 2023</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Juin 2023</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2024</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une enquête annuelle autour des dispositifs d'habitat. - Développer l'utilisation de modes de communication adaptés à chacun (makaton, pictogrammes...) en formant les éducateurs. 	<p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2025</p>
<p>L'admission et l'accueil</p>	<p><u>OBJECTIF 7 : AMELIORER LE PROCESSUS DE PRE ADMISSION ET L'ACCUEIL DES USAGERS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler la transmission via le DUI des dossiers des usagers d'un établissement à l'autre. - Formaliser avec les IME et les autres établissements les modalités de stage (visite de préadmission-transmission des documents- synthèse etc...). - Travailler en amont de l'entrée dans l'établissement la question de la mise sous protection en lien avec les IME. - Ecrire une procédure d'admission commune au pôle en lien avec la démarche qualité. <p><u>OBJECTIF 8 : AMELIORER L'ACCUEIL DES USAGERS DANS LA STRUCTURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Retravailler les documents d'accueil en FALC avec la mallette à remettre au résident dès son arrivée. - Ecrire une procédure d'admission commune au pôle en lien avec la démarche qualité. - Améliorer le lien entre la psychologue de l'établissement et les familles lors de l'admission ou vie des rencontres annuelles. - Informer les usagers dès l'admission sur la personne de confiance et les directives anticipées - Présenter les interlocuteurs privilégiés par la mise en place d'outils visant à améliorer l'identification des professionnels : organigramme, visite d'établissement - Création de nouveaux outils en vue d'améliorer l'intégration du nouveau résident : Présentation au résident et le cas échéant à sa famille/proche du déroulé d'une journée « journée type au foyer d'hébergement ». - Informer les usagers concernant le rythme et la présence des professionnels par le biais d'un affichage adapté à leur compréhension (planning avec photo des professionnels). 	<p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2025</p> <p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Juin 2024</p> <p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2024</p>

L'organisation interne de l'offre	<p>OBJECTIF 9 : PROPOSER UN HABITAT ADAPTE AUX BESOINS ET ATTENTES DU RESIDENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un foyer hors mur (Service d'Accompagnement à la Vie Active) au sein de l'agglomération rémoise : afin de favoriser l'autonomie des résidents tout comme leur vie citoyenne. - Rénover et réhabiliter le foyer d'hébergement (collectif) afin de répondre aux contraintes règlementaires en matière de sécurité, d'habitabilité et d'accessibilité (respect de l'intimité de la personne en proposant chambres individuelles avec salle de bain et WC.) - Faire connaître les possibilités du foyer d'hébergement pour des temps de répit et d'accueil temporaires. - Réaliser régulièrement du benchmarking pour continuer à innover 	<p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Juin 2021</p> <p>Décembre 2022</p>
	<p>OBJECTIF 10 : AMELIORER LA DIMENSION EDUCATIVE DES PRESTATIONS PROPOSEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les apprentissages des actes de la vie quotidienne afin de favoriser l'autonomie des résidents et répondre à leur projet de vie. - Créer un espace buanderie au sein du foyer d'hébergement lors de la réhabilitation. - Recherche de nouveaux partenariats pour faire évoluer les propositions éducatives proposées aux résidents. 	<p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2022</p>
	<p>OBJECTIF 11 : METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE LIEE A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les résidents au non gaspillage (eau, électricité, alimentation...) - Mettre en place un circuit de tri des déchets efficient dans l'établissement - Désigner un salarié référent qui supervisera les actions liées à la protection de l'environnement. 	<p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2022</p>
	<p>OBJECTIF 12 : CONSTRUIRE UN RESEAU PARTENARIAL QUI REPONDE A L'ENSEMBLE DES BESOINS DES USAGERS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre contact avec l'institut Lejeune (Médecins spécialistes qui diagnostiquent et accompagnent les personnes porteuses de trisomie). 	<p>Décembre 2024</p>

L'ancrage territorial de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer nos liens avec le CMP, l'équipe mobile de soins psychiatriques et l'EPSM pour améliorer note accompagnement des personnes avec troubles psychiques. 	Juin 2023
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer notre partenariat avec le planning familial autour de la prévention et la vie affective et sexuelle. 	Juin 2022
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un bilan de nos partenariats existants et des partenariats à développer et établir un plan d'action permettant d'étoffer notre visibilité sur le secteur. 	Décembre 2024
	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser les partenariats importants via la mise en place de convention. 	Juin 2024
	OBJECTIF 13 : RENFORCER NOS LIENS AVEC LES ESAT :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer des temps de rencontres et d'échanges réguliers avec l'ESAT autour des situations complexes. 	Juin 2022
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la préparation et le déroulé des commissions d'admission communes. 	Décembre 2022
	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer des temps de rencontre entre salariés de l'ESAT et du Foyer (exemple : journée de rentrée). 	Décembre 2023
	<ul style="list-style-type: none"> - Construire avec l'ESAT un partenariat dans la mise en place du sport adapté. 	Décembre 2025
	<ul style="list-style-type: none"> - 	
OBJECTIF14 : RENFORCER NOS LIENS AVEC LES IME :		
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de découverte de la résidence auprès des jeunes d'IME et de leur famille. 	Décembre 2025	
<ul style="list-style-type: none"> - Nommer un référent stage au sein de l'équipe des professionnels. 	Juin 2023	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des protocoles communs de gestion et d'évaluation des stages entre les IME de l'Association et les foyers d'hébergement. 	Juin 2022	
OBJECTIF 15 : S'INSCRIRE DANS LA VIE DE LA CITE		
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer notre partenariat avec l'EHPAD Roederer en faisant vivre la convention signée avec eux. 	Décembre 2023	
<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une participation active aux animations de la ville de Pouillon (Fêtes de la musique, fête des voisins...) 	Juin 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des liens avec le voisinage des appartements du SAVA de Rémavert (comité de quartier, maison des associations etc...) 	Décembre 2022	

<p>Le projet de soins</p>	<p>OBJECTIF 16 : FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des outils/supports adaptés pour évaluer la douleur du résident. - Lutter contre les troubles nutritionnels : <p>Recherche de nouveaux partenariats : Intervention de « La maison de la nutrition » pour former une partie des professionnels éducatifs</p> <p>Réflexion et mise en place d'un projet visant à limiter la prise de poids des résidents. Travail de collaboration entre l'infirmière, les référents santé, le référent sport, l'éducateur sportif de l'ESAT et le prestataire restauration.</p> <p>OBJECTIF 17 : FAVORISER LA COMMUNICATION ET LA COORDINATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la transmission des informations médicales avec les professionnels de santé extérieurs. - Mise en place d'une convention avec un SSIAD pour améliorer la prise en charge des personnes en soin de suite au sein du Foyer. - Travailler la collaboration pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap par les services hospitaliers - Mise en place d'actions de prévention pour les résidents concernant des thématiques précises : la vie affective et sexuelle, sur la bonne utilisation d'internet et ses dangers, sur l'alimentation et le harcèlement, sur les addictions etc 	<p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2025</p> <p>Juin 2024</p> <p>Juin 2023</p> <p>Décembre 2022</p>
<p>Les ressources humaines</p>	<p>OBJECTIF 18 : ACCOMPAGNER LA MONTEE EN COMPETENCE DES SALARIES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'Analyse des pratiques pour tirer profit des expériences de chacun dans l'accompagnement des résidents. - Favoriser la veille informative et création d'un espace documentaire sur le NAS - Mise en place de l'évaluation des actions de formation et restitution aux autres professionnels. - Accompagnement des équipes dans la compréhension et l'appropriation des outils réglementaires. <p>OBJECTIF 19 : FAVORISER LA COHESION D'EQUIPE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coordination des équipes afin de maintenir le lien entre les professionnels du SAVA et du FH. - Favoriser la coordination des équipes afin de maintenir le lien entre les professionnels de l'ESAT et du FH (le chef de service assiste aux réunions d'atelier). 	<p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2021</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de réunion de proximité entre la chef de service et les professionnels de chaque étage. 	Décembre 2022
Les moyens logistiques	<p><u>OBJECTIF 20 : AMELIORER LA GESTION DU MATERIEL DE LA STRUCTURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une étude de faisabilité pour réhabiliter le foyer et répondre ainsi aux besoins des résidents et normes en vigueur. - Revoir la signalétique du foyer d'hébergement (au sein de l'établissement mais aussi dans le village de Pouillon et ses alentours). - Achat d'un véhicule pour le SAVA - Un plan d'investissement à 5 ans doit être suivi et réalisé pour éviter l'obsolescence du matériel et assurer un renouvellement adéquat des équipements - Mise à disposition de matériel informatique pour les résidents - Renforcer l'acquisition de matériel (tablettes, PC portable) pour l'équipe éducative 	<p>Décembre 2024</p> <p>Décembre 2024</p> <p>Juin 2023</p> <p>Décembre 2025</p> <p>Juin 2024</p> <p>Décembre 2025</p>
La mise en œuvre des droits des usagers	<p><u>OBJECTIF 21 : RESPECT DU DROIT A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la possibilité de chambres de couple dans le projet de réhabilitation - Mise en place de séance d'information et de consultation individuelle avec le planning familial. - Accompagnement des résidents au désir de parentalité. <p><u>OBJECTIF 22 : ACCOMPAGNEMENT A LA VIE CITOYENNE/INTEGRATION DANS LA CITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la pratique religieuse dans la mesure qu'il n'ait pas de contradiction avec la réglementation et dans les limites imposées par un habitat collectif. - Accompagner dans la compréhension du système politique (pourquoi voter ?) - Revoir la procédure d'accès au dossier (du fait de la mise place du DUU (dossier informatisé)). - Faire connaître la charte Romain Jacob à l'ensemble des salariés, résidents, familles, représentants légaux. - Organiser l'accueil des temps partiels au SAVA. 	<p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Juin 2022</p> <p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Juin 2022</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2022</p>

<p style="text-align: center;">La démarche qualité</p>	<p><u>OBJECTIF 23 : FAVORISER LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une harmonisation des méthodes de travail et des procédures est recherchée au sein de l'association. - Réfléchir à la mise en place d'indicateurs et d'un tableau de bord visant à rendre compte de l'activité de l'établissement 	<p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2023</p>
	<p><u>OBJECTIF 24 : FAIRE VIVRE LES PLANS D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi du plan d'action du DUERP doit être effectué régulièrement dans l'année, pour s'assurer au mieux de l'avancée des actions. - Créer un outil garant du bon déploiement du projet d'établissement. 	<p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2022</p>
	<p><u>OBJECTIF 25 : OBJECTIVER LES BESOINS DES RESIDENTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des outils d'évaluation quantitatifs concernant l'accompagnement des résidents. - Harmoniser les supports de communication au travers des établissements et service du Pôle Habitat. - Apporter un traitement qualitatif aux « fiches incident » via des plans d'action ciblés. 	<p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2023</p>